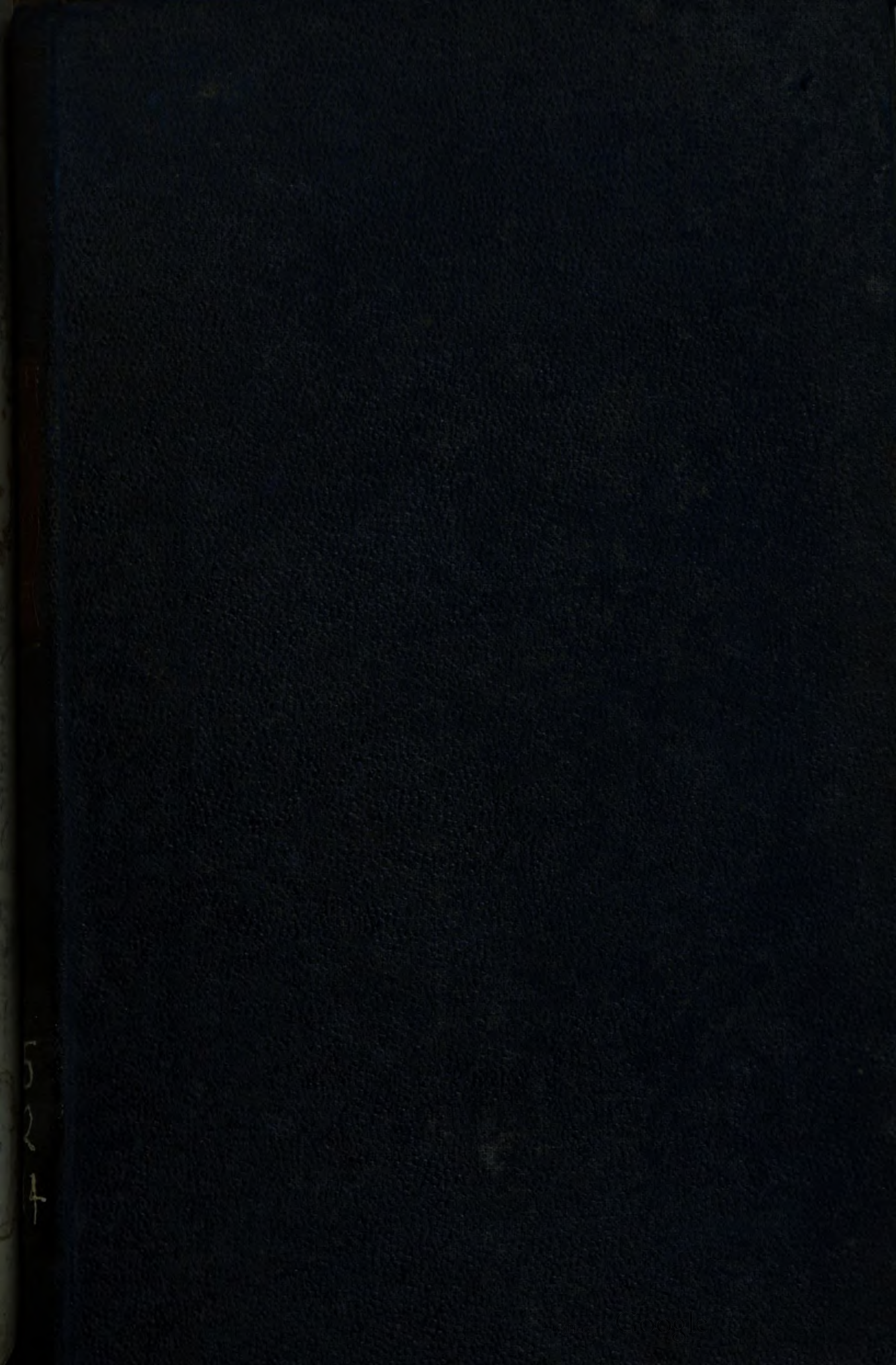
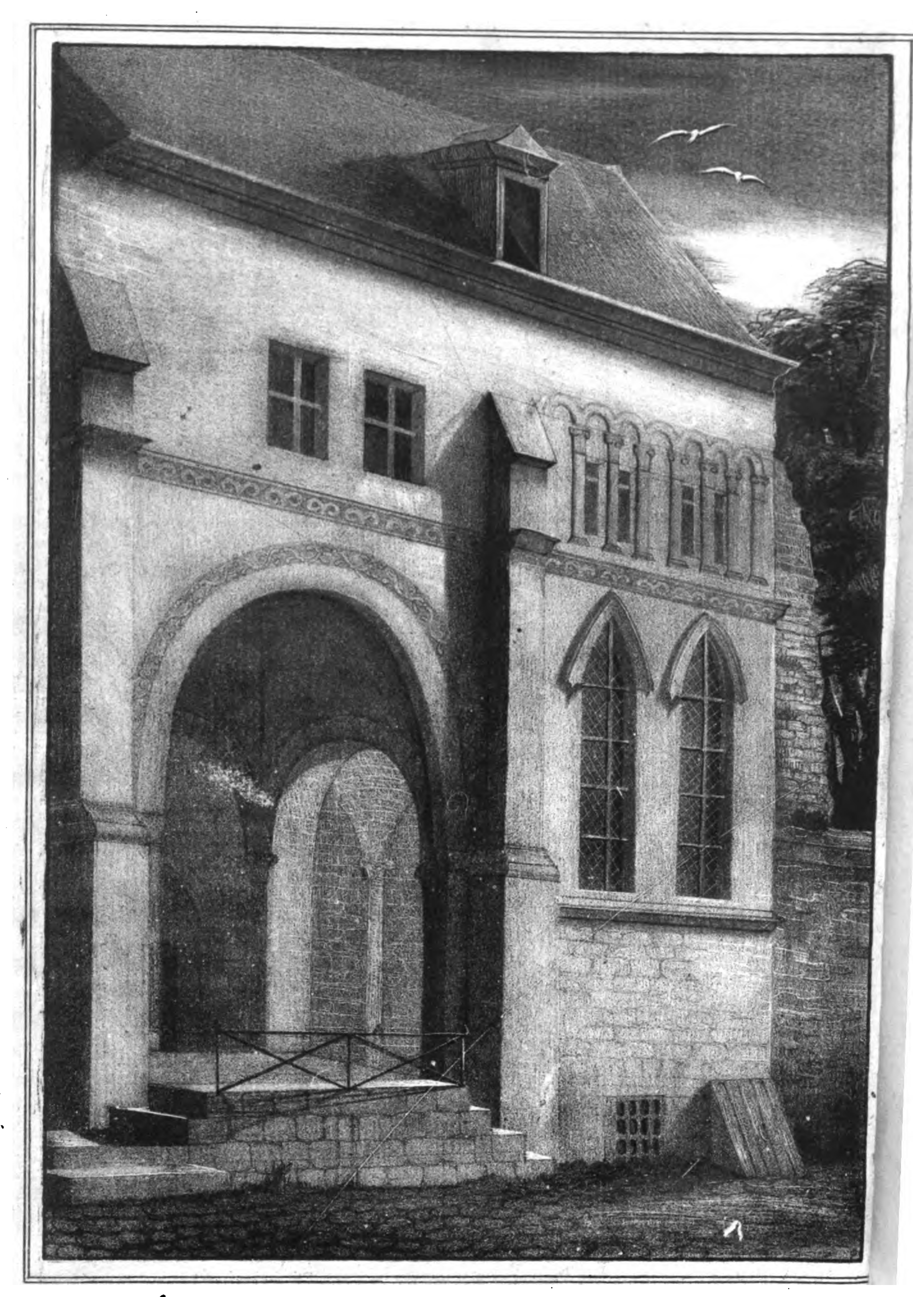



UNIVERSITY OF W
ONSIN
LIBRARY

Académie d'Arras.



Ancienne façade de l'Hôtel-dieu d'Arras.

MÊMOIRES

DE

L'ACADÉMIE D'ARRAS,

SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS.


Séance Publique du 23 Décembre 1831.

ARRAS,
CHEZ G. SOUQUET, IMPRIMEUR DU PROPAGATEUR,
RUE St.-JEAN-EN-LESTRÉE, N° 17.

TOPINO, LIBRAIRE.

JUIN 1832.

MÉMOIRES.

Séance Publique du 23 Décembre 1831.

DISCOURS D'OUVERTURE

Par M. PHILIS, *Président.*

MESSIEURS,

RÉUNIS aujourd'hui pour publier les résultats du concours ouvert chaque année par l'Académie d'Arras, c'est avec un sentiment bien vif de satisfaction que je vois dans cette enceinte tant de personnes honorables, attirées par le seul intérêt qu'inspirent les nobles efforts de l'intelligence.

Quand on a rempli ses devoirs envers le pays et la famille; quand on a satisfait aux exigences de son état, quel plus noble emploi peut-on faire du tems que de se livrer à la culture des lettres?

Les anciens avaient proclamé, comme une vérité, que le loisir sans les lettres est comme la mort et la sépulture de l'homme vivant ! *

En effet, Messieurs, Dieu a doué l'homme d'un esprit si actif; il l'a pourvu d'une intelligence si supérieure à tout ce qui l'entoure, que, faire servir ces précieuses facultés au bien de ses semblables, c'est rendre hommage à sa toute-puissance; c'est accomplir les préceptes de sa loi.

Les nations s'éclairent et se civilisent en raison de l'action des capacités individuelles. Mais, si à des efforts isolés succèdent des efforts réunis, alors les lumières s'accroissent par progression; la civilisation s'avance d'un pas rapide, et répand sur les peuples de nouveaux bienfaits.

En vain, quelques esprits, contrariés dans leurs vues ou préoccupés de craintes chimériques, voudraient nier cette vérité : l'histoire l'atteste, partout où les lumières ont pénétré, le bien-être de la masse s'est accru.

Les associations littéraires des départemens n'ont pas toujours été traitées avec l'indulgence à laquelle elles ont droit. Des critiques ont été dirigées contre elles avec peu de bienveillance. Cependant, si quel-

---

* *Otium sine litteris mors est, et hominis vivi sepultura. Senec. Ep.* 22.

ques-unes de ces sociétés seulement se sont fait remarquer par des productions brillantes, toutes ne coopèrent-elles pas à répandre le goût de l'étude et des choses honnêtes et utiles? Les concours qu'elles ouvrent excitent l'émulation, portent à l'examen de questions graves, et donnent quelquefois naissance à de grandes réputations. C'est un concours de l'Académie de Dijon qui commença la célébrité de J. J. C'est-là que, rabaissant les lettres qu'il cultivait avec tant de succès, devant des juges qui faisaient profession de les aimer, on vit cet écrivain aussi illustre que singulier, accuser les muses de corrompre les mœurs, de pervertir la société! Mais la raison fit bientôt justice de ce paradoxe, dont il n'est resté que le style magique qui l'enveloppait.

Les lettres, dites-vous, ont corrompu les mœurs! Pourtant les plaisirs de l'esprit sont de tous les plaisirs, ceux qui procurent les jouissances les plus pures et les plus convenables au bonheur de l'homme. Ils sont à la portée de tous; un mot, une phrase, une pensée vraie et bien exprimée les produit. Ils n'apportent ou ne laissent dans le cœur ni mécontentement de soi ni d'autrui; ni chagrins, ni remords dans l'ame. Bien différent, de ces dissipations qui étourdissent, fatiguent et ne satisfont pas, les plaisirs intellectuels occupent agréablement l'imagination, la nourrissent d'un aliment salutaire, et font trouver

d'heureuses compensations à tout. Dans la médiocrité, ils font oublier les richesses; dans l'adversité et la maladie, ils calment les souffrances de l'ame et les douleurs du corps; quand une fois on les a goûtés, on estime un peu moins les autres plaisirs, et, à mesure qu'on se livre aux premiers, on perd facilement l'habitude des seconds.

Les lettres aiment la liberté. Sans liberté, la pensée se comprime, s'altère et dégénère en une formule servile, qui égare.

Mais, si les lettres aiment la liberté, elles abhorrent la licence. L'une les ennoblit et les vivifie; l'autre les dégrade et les tue.

En France, un roi dont le dévoûment à la patrie est un titre imprescriptible à notre amour, veille à la conservation des droits de tous. Une législation large et vraiment libérale, en s'attachant à réprimer les excès de la presse, a rendu en même tems, par des dispositions sagement combinées, l'oppression et l'arbitraire impossibles. Bénissons donc la providence qui nous a donné un tel roi et une telle patrie.

Jeunes gens qui brûlez de l'amour du savoir, accourez à nos concours. Engagez-vous avec confiance dans ces luttes, où la défaite même n'est ni sans gloire, ni sans douceur; et, si vous craignez de paraître céder aux excitations de l'amour-propre en y

venant cueillir des palmes, que votre conscience se rassure en vous rappelant que vous ne faites que remplir l'une des fins de l'homme, celle d'être utile à vos semblables, en faisant tourner à leur profit et l'esprit et l'intelligence que vous avez reçus de Dieu.





SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ,

PENDANT LES ANNÉES 1830 ET 1831,

Par M. HARBAVILLE, *Secrétaire-Adjoint.*

MESSIEURS,

LES occupations multipliées que ses fonctions imposent à votre secrétaire perpétuel, M. Cornille, ne lui ont pas permis de se livrer à la rédaction du rapport général de vos travaux. Quels que soient ses regrets à cet égard, les goûts de l'homme de lettres ont dû s'effacer devant les devoirs du magistrat. Appelé à le suppléer, puissai-je répandre le même intérêt sur les matières dont j'ai à vous entretenir.

Avant d'en commencer la série, permettez-moi de vous féliciter de ce que la crise sociale qui depuis votre dernière séance publique a changé les destinées de la France, n'a pas ralenti la marche de vos

investigations scientifiques, ni diminué l'étendue de vos relations. Le déplacement occasioné dans quelques existences publiques, par le nouvel ordre de choses, vous a fait perdre, il est vrai, plusieurs collaborateurs estimables, à la séparation desquels vous avez accordé de justes regrets; mais vous les avez remplacés, Messieurs, par des choix non moins distingués, et plusieurs de ceux que vous avez appelés au fauteuil académique, vous ont déjà donné des fruits de leurs veilles studieuses, des gages de leurs talens. Le compte rendu de vos travaux qui comprend deux années, prouvera que la société a exploré avec succès plusieurs parties du vaste domaine des sciences, des lettres et des arts.

1re SECTION. — SCIENCES. — MATHÉMATIQUES.

M. Blouet, professeur de l'école royale de navigation au port de Dieppe, vous a fait hommage d'un *Mémoire sur l'utilité indispensable des sciences exactes en général, et des mathématiques en particulier dans l'éducation de la jeunesse.* L'auteur y expose avec une chaleur entraînante les avantages de l'étude des sciences exactes, mais M. Donop, au nom de la commission que vous avez chargée d'examiner cet ouvrage, vous a fait remarquer que l'auteur a négligé de préciser la méthode d'enseignement à suivre,

depuis les premiers élémens de la géométrie et du calcul numérique; ni fait sentir la liaison intime de la pratique de la première de ces sciences, et de la théorie des opérations de la seconde. Il devait, en effet, faire voir que dans la géométrie les figures jouent le principal rôle, cette science exigeant des opérations appelées graphiques au moyen des figures dont elle démontre les propriétés, et dont elle explique le but et la nécessité.

Le mérite de cette production qui a particulièrement fixé votre attention, vous a décidé à admettre M. Blouet parmi vos membres correspondans.

MÉTÉOROLOGIE.

MM. Buissart et Demissy, dont vous regrettez l'utile coopération, ont continué pendant l'année 1830 la série de leurs observations thermométriques et barométriques. Cette suite d'observations faites avec le plus grand soin pendant plusieurs années, vous donne le moyen d'établir la statistique météorologique de cette contrée, et d'en fixer la température moyenne.

CHIMIE.

Vous devez à M. Clémendot, fabricant de sucre indigène à Beaumetz-lez-Loges, distingué par ses connaissances spéciales, un *Essai de chimie et obser-*

vations pratiques sur la fabrication du sucre de betteraves. La commission que vous avez chargée de vous rendre compte de cet ouvrage n'a pas encore fini son travail, mais tout nous fait espérer que nous aurons a annoncer l'année prochaine, que M. Clémendot aura enrichi la science de quelques nouveaux procédés de fabrication.

MÉDECINE ET CHIRURGIE.

M. Duchateau, membre résidant, vous a lu des observations sur *l'efficacité de l'emploi de la Salicine dans les fièvres intermittentes.* Ces observations ont donné lieu à un rapport de M. Leviez. Il s'agit de remplacer un médicament exotique, le quinquina, que des circonstances politiques rendent quelquefois très cher et difficile à obtenir, par une substance indigène extrêmement commune, puisqu'on la retire du saule. C'est à M. Leroux, pharmacien à Vitry-le-Français, qu'est dû ce précieux rémède. L'on doit savoir gré à MM. Bernard et Duchateau de l'avoir employé comparativement au sulfate de quinine, et de vous avoir communiqué le résultat de leurs expériences.

M. Duchateau vous a aussi fait hommage, 1° d'un exemplaire lithographié d'un tableau synoptique des présentations et des positions du fœtus au détroit ab-

dominal, indiquant les différens systèmes sur ces présentations et positions.

2° D'un rapport sur deux monstruosités de fœtus humain offrant des phénomènes remarquables.

M. le docteur Nicod vous a adressé un recueil d'observations médicales confirmant la doctrine de Ducamp, sur les maladies des voies urinaires. Vous devez suspendre toute opinion sur cet ouvrage jusqu'à ce que votre commission ait donné son avis.

M. Dassonneville, membre résidant, vous a lu un mémoire très intéressant, intitulé *Essai sur la vie et les professions sédentaires*. Cet ouvrage qui renferme d'exellens aperçus de statistique hygiénique, est la thèse de l'auteur pour le doctorat.

BOTANIQUE.

Vous devez à M. Desmazière, membre correspondant, quatre brochures. La première intitulée : Observations sur le *mucus crustaceus* ; la deuxième, observations cryptogamiques ; la troisième, note sur la fructification du *phormium tenax* ou lin de la nouvelle Zélande ; la quatrième, observations sur le *lycoperdon radiatus*. — Le même collègue a continué l'envoi des fascicules des plantes cryptogames du nord de la France.

M. Lestiboudois, membre correspondant, vous a fait hommage de sept brochures renfermant des vues nouvelles sur la physiologie végétale, et de curieuses observations sur la fructification, la structure et les organes floraux de divers genres de plantes.

Vous avez témoigné toute votre reconnaissance à ces deux botanistes distingués.

Enfin, M. Duchateau vous a remis le catalogue de plus de 200 cryptogames trouvés dans les environs d'Arras, par M. Thuiller, pharmacien.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

La mendicité, cette lèpre hideuse de la civilisation, et les moyens de la réprimer, ont été souvent l'objet de votre sollicitude. Déjà, en 1824, vous aviez ouvert un concours pour signaler les causes de ce fléau dans le département et les moyens d'y remédier; ce concours, entr'autres documens intéressans, produisit le mémoire de M. Thibaut que vous avez couronné, et le profond et lumineux rapport de M. Leducq. Sur l'invitation du premier magistrat de ce département, vous avez, en 1829, nommé une commission pour examiner la série de questions relatives à la colonisation des indigens, mesure adoptée avec succès en Belgique, et dont les événemens politiques ont seuls

empêché la réalisation en France, ou tant de landes et de terres vagues livrées à la culture pourraient être fertilisées, tout en rendant à la société, à la vie morale, tant de familles que la misère a flétries en les marquant de son sceau. Au mois d'octobre 1829, et pour satisfaire à la lettre de M. le préfet qui prie la société d'examiner le mémoire de M. Thibaut, et le rapport de M. Leducq, et de lui faire connaître les moyens de coordonner et de mettre en pratique les vues que ces ouvrages renferment, vous avez renvoyé cette recherche à l'examen d'une commission; les documens qui sont le résultat de son travail ont été transmis à l'autorité supérieure, et nous avons le droit d'espérer que ces vues d'amélioration ne seront pas perdues.

M. Leviez vous a communiqué un projet d'association pour l'extinction de la mendicité. Il prouve la nécessité de centraliser les moyens de secours. Vous avez manifesté l'intention que ce projet éminemment philantrophique soit inséré dans la réponse à M. le préfet, dont nous venons d'avoir l'honneur de vous parler.

2me SECTION. — LETTRES. — HISTOIRE.

Les lettres sur l'histoire de France de Thierry, ont appelé l'attention publique sur la révolution com-

munale du 12e siècle ; en puisant aux sources originales si négligées jusqu'ici, l'historien a rendu à cet événement trop défiguré, toute l'importance qu'il mérite.

Stimulé par cet exemple, et désireux de faire connaître l'origine et les variations de l'histoire communale de cette ville, votre secrétaire-adjoint a exhumé de la poussière de l'oubli les faits qui s'y rattachent, il vous a fait hommage d'un mémoire ayant pour titre : « *Recherches historiques sur l'organisation communale* » *de la ville d'Arras dans le moyen âge.* »

Ce mémoire résume d'abord l'histoire civile d'Arras depuis Charles-le-Chauve ; et arrivé à la mémorable époque de l'affranchissement des communes, il analyse les chartes qui consacrent les franchises de notre antique cité ; il déduit les circonstances soit intérieures soit politiques qui les ont fait naître ; il conduit ainsi son récit jusqu'au moment où, rangée par la conquête sous le niveau du droit commun de la France en 1640, Arras vit réduire ses droits à des formes presque nominales.

Ces faits prouvent que nos ancêtres ne sont pas restés étrangers au mouvement communal du 12e siècle, qu'ils ont compris cette nécessité de l'époque, et qu'ils ont su maintenir leurs institutions au milieu des orages politiques et des dominations qui se

sont succédées dans ce pays, pendant plus de cinq cents ans.

MORALE.

Vous devez à M. Philis, votre président, une *dissertation sur l'influence du climat*, dans laquelle il combat les opinions émises par différens auteurs, notamment par Montesquieu, relativement à cette prétendue influence sur le moral et le physique des peuples. Il cite à l'appui de son opinion les Egyptiens, les Grecs, les Romains, les Portugais, etc., qui ont éprouvé de grands changemens dans leurs mœurs, quoique restant toujours sous le même climat. Dans cette dissertion, M. Philis réfute les observations hasardées contre les paysans provençaux par M. Millin, dans son ouvrage intitulé : *Voyage dans le midi de la France*; et lui oppose le témoignage d'auteurs dignes de foi qui ont séjourné dans le pays, notamment celui du célèbre Saussure. Vous avez accueilli cette production avec tout l'intérêt que comportent le sujet et le talent de l'auteur; et nous sommes autorisés à vous annoncer que M. Philis doit incessamment vous offrir la seconde partie de cet ouvrage qui achèvera de discréditer une opinion erronnée, longtems appuyée sur le grand nom de Montesquieu.

Votre secrétaire-adjoint vous a lu l'analyse d'un ouvrage qu'il se propose de publier, ayant pour titre :

« *Des Sectes politiques ou religieuses qui ont proclamé le système du nivellement.* » L'apparition au 19e siècle d'une secte qui remet en question la propriété, et qui tend à établir la classification sociale des individus en raison de leur capacité, est un des phénomèmes les plus curieux de notre époque si fertile en événemens. En examinant la doctrine des adeptes de *Saint-Simon*, j'ai remarqué que le système de cette société n'a pas même le mérite de la nouveauté, et que les rêveries qui en font la base ont été depuis une haute antiquité la chimère des esprits inquiets et turbulens, et de sectaires enthousiastes. Ce mémoire, après un préambule sur l'origine du droit de propriété, cause et fin du pacte social, recueille les notions historiques d'abord sur l'institution de Lycurgue, sur quelques sectes philosophiques de l'ancienne Grèce, sur les brouillons politiques qui, à l'occasion de la loi agraire, faillirent bouleverser la société à Rome; il suit toutes les sectes qui, depuis l'avènement du christianisme, ont proclamé la communauté des biens en usant d'une fausse interprétation des textes sacrés. Il conduit cette série de niveleurs jusqu'à l'époque de la première révolution française, à l'ombre des bouleversemens de laquelle de hardis novateurs n'ont pas manqué de reproduire ces absurdités anti-sociales, dont le bon sens public a fait justice. Il consacre enfin quelques pages à l'examen de la doctrine St.-Simo-

nienne, et signale tous les dangers d'un système qui tendrait à anéantir en France la famille et la société.

LITTÉRATURE.

Mme Elisabeth Celnart, de Clermont-Ferrand, vous a adressé un mémoire intitulé : *De l'Eclectisme en littérature.* Vous avez apprécié le mérite de cette production qui décèle des principes sains et des connaissances approfondies dans les matières littéraires, et vous vous êtes empressés d'admettre l'auteur parmi vos membres correspondans.

Vous avez reçu de Mme Clément-Hémery plusieurs livraisons de ses *Promenades dans l'arrondissement d'Avesnes*, ouvrage digne de l'estime dont il jouit dans nos contrées, parce qu'il réunit au mérite des recherches historiques, le goût des arts, la connaissance des hommes et des choses.

La même Dame vous a fait hommage d'une nouvelle manuscrite intitulée : *Aurélie.* Cette anecdote intéressante et dont le fonds est vrai, tend à prémunir le sexe contre l'abus d'une direction religieuse peu éclairée.

Vous avez déjà accordé à notre compatriote, madame Clément-Hémery, une palme académique dans un des derniers concours; les productions dont nous venons de parler lui ont donné de nouveaux droits à

votre reconnaissance, et vous lui avez conféré le titre de membre correspondant.

M. Frédéric Degeorge, membre résidant, vous a lu un de ses ouvrages, le *Portrait politique et littéraire de M. de Chateaubriand*. Cette notice distribue à-la-fois l'éloge et le blâme; l'éloge au littérateur, le blâme au publiciste. Aussi, l'auteur du *Génie du Christianisme et des Martyrs,* plus sensible au mérite littéraire justement apprécié, qu'aux titres, que des circonstances différentes lui ont donnés comme homme public, s'est-il empressé de rendre justice à l'impartialité du jugement porté par notre collègue. Cet ouvrage, du reste, étant déjà imprimé, n'appartient plus à la société, le public en est le juge.

POÉSIE.

Nous ne devons pas nous étonner que les graves questions qui intéressent l'ordre social tout entier, fassent négliger le culte des muses, parce que la vie publique qui résulte de nos débats parlementaires, et des discussions économiques et industrielles imprime aux esprits un caractère plus sérieux, qui semble peu favorable aux écrits où l'imagination seule joue un rôle brillant. Mais que l'on déduise de cette tendance vers les choses positives, la conséquence que la poésie soit un genre faux qui n'aurait d'autre mérite que

la difficulté vaincue; nous nous éléverons contre ce paradoxe, contre cette altération du goût, qui n'est heureusement partagée que par très peu d'hommes vraiment instruits. La poésie compte encore d'autres ennemis qui, novateurs hardis, cherchent à se frayer une route inconnue, en s'affranchissant de toutes règles; qui se livrent à tous les écarts, en affectant le dédain pour les supériorités qui ont placé la France à la tête du monde littéraire. Il ne nous appartient pas de trancher la question entre les classiques et les romantiques, nous nous bornerons à penser que ce qui n'est que bisarre, ne peut avoir le cachet de la durée; nous croyons même que ceux qui prétendent effacer Racine, ne pourront pas s'appliquer ce qu'Ovide disait de ses écrits avec la conscience de sa force : *Quod nec poterit ferrum nec edax abolere vetustas.*

Non, Messieurs, le genre barbaresque, le néologisme ne prévaudra pas contre l'ingénieuse combinaison de la pensée et du rhytme harmonieux, qui flatte l'oreille par la mesure, charme l'esprit par des fictions, émeut l'ame par des figures vives et des images variées. Telle est la poésie, la langue des Dieux, la poésie de celui qui à tout dit, Voltaire, a nommé la musique de l'ame.

Mme Elisabeth Celnart est auteur d'une composition très grâcieuse intitulée : *Hors aimer il n'est rien.*

Vous devez au talent de M. Auguste Moufle, membre correspondant, une élégie ayant pour titre : *le Père nourricier.*

Mme Clément Hémery vous a aussi fait part des fruits de sa muse, et vous avez entendu avec intérêt la lecture de son élégie intitulée : *le Torrent.*

Vous avez encore reçu d'autres pièces de poésie. Je ne vous fatiguerai pas de leur nomenclature.

Il me reste le regret que les bornes de ce rapport ne me permettent pas d'extraire de ces poésies quelques citations : vous remarqueriez dans la plupart des morceaux que je viens d'énumérer, une harmonie soutenue et de chaleureuses inspirations.

3me SECTION. — ARTS. — AGRICULTURE.

M. Devred, membre correspondant, cultivateur à Fline, vous a fourni des renseignemens, résultat de ses expériences, sur les *moyens de préserver les récoltes des pluies par le secours de toiles imperméables.* Vous n'avez pu qu'applaudir aux excellentes intentions de l'auteur, tout en présumant que cette méthode n'était pas susceptible d'être appliquée sur une grande échelle ; vous aviez déjà porté le même jugement à l'occasion des paragrèles inventés par M. Lapostole, d'Amiens, et dont le but était de prévenir les ravages d'un météore destructeur.

Le même collégue vous a fait parvenir des détails sur un petit semoir à la main, dont il est l'inventeur. Cet instrument, confectionné en cette ville par les soins de MM. Hallette et Leviez, a été soumis au conseil d'agriculture du département, qui en a recommandé l'emploi comme très avantageux sous le double rapport de l'économie de la semence et de l'espacement des lignes.

M. Dubrunfaut, membre correspondant, a continué de vous adresser les diverses livraisons de son ouvrage *l'agriculteur manufacturier*. L'estime dont ce recueil jouit nous dispense d'en faire un nouvel éloge.

ARCHÉOLOGIE.

Je suis heureux de vous annoncer que cette importante partie de la science fournit à notre analyse une ample moisson.

M. Rigollot fils, membre de l'académie d'Amiens, et votre correspondant, avait publié, en 1827, un mémoire sur l'ancienne ville des Gaules, qui a porté le nom de *Samarobriva*. Par la coïncidence des textes des auteurs anciens, avec l'itinéraire d'Antonin, et la carte théodosienne plus connue sous le nom de table de Peutinger, il avait victorieusement établi que M. Mangon Delalande, s'était trompé en soutenant dans sa dissertation publiée en 1825, que *Samoribriva*

était St.-Quentin, capitale du Vermendois, et non pas Amiens. Notre collègue avait prouvé d'une manière irréfragable que cette dernière ville pouvait seule revendiquer cet ancien nom. Dans un second mémoire dont M. Rigollot vous a fait hommage, ce savant ajoute s'il est possible de nouvelles preuves à l'appui de l'opinion qu'il avait soutenue dans son premier ouvrage; ces preuves il les tire des légendes et des chroniques que nous a laissées le moyen âge. De cette lumineuse discussion, il résulte pour tout homme impartial la conviction que *Samoribriva* est Amiens, et que St.-Quentin qui n'est autre que le *vicus s. quintini*, n'a même aucun droit à prétendre au nom *d'Augusta viromanduorum*, qui appartient à Vermand, localité située à deux lieues sur une ancienne voie romaine.

Vous devez à M. Marmin, membre correspondant, une dissertation d'un haut intêret sur divers fragmens de lames de bronze avec bas reliefs, trouvées dans des fouilles faites près de Boulogne; et vous avez regardé comme très plausible l'opinion de l'auteur sur la date de ces antiquités.

Le docteur Leglay, membre correspondant, vous a fait hommage de deux brochures, la première intitulée : « *Conjectures nouvelles sur l'emplacement du* » *champ de bataille, où César défit l'armée des Ner-* » *viens.* » Il serait difficile de faire un usage plus ju-

dicieux du texte des commentaires de César et autres auteurs, et de tirer un meilleur parti des preuves matérielles que l'auteur a pu rassembler pour arriver à une solution satisfaisante.

Le second ouvrage de notre savant collégue, a pour titre : *Lettre sur les duels judiciaires.* L'auteur remonte à l'origine de cette espèce de droit ou de justice barbare introduit en Europe dès le principe de la féodalité. Il suit cette coutume dans toutes ses phases, et nous fait connaître des particularités curieuses, fruit de ses recherches, et de la connaissance approfondie de l'ancien droit public.

Les restes vénérables des monumens dont le moyen âge avait doté la France, ces ruines qui attestent à-la-fois les ravages du tems et le délire destructeur des passions humaines, disparaissent de notre sol avec une effrayante rapidité. Le gouvernement a senti le besoin d'arrêter le cours de la dévastation, et de conserver ces débris comme sujets d'études précieuses pour les arts.

C'est dans cette vue que le voyage scientifique de M. Vitet, inspecteur-général des monumens historiques de France a été entrepris.

Ce savant a exploré les départemens de l'Oise, de l'Aisne, de la Marne, du Nord, et du Pas-de-Calais; il a visité la plupart des monumens remarquables, les bibliothèques, les archives et les musées. Son rap-

port à M. le ministre de l'intérieur vous a paru offrir un grand intérêt. Empreint de l'amour éclairé des arts, cet ouvrage seul réhabiliterait l'architecture gothique, si déjà l'on n'était assez généralement revenu de l'injuste préjugé qui, dans le siècle dernier, s'était attaché à ce genre imposant et hardi. Vous avez déploré avec M. Vitet, la barbarie avec laquelle on achève de mutiler les plus magnifiques débris de cet ordre, les ruines de l'église de St.-Bertin, à St.-Omer; mais vous avez regretté que le savant voyageur ait parcouru trop rapidement le département, pour pouvoir signaler toutes les richesses qu'il possède en ce genre. M. Vitet se plaint avec raison de la profonde solitude que l'on remarque dans les bibliothèques publiques des départemens, et il gémit du déplorable abandon où sont réduits ces vastes dépôts scientifiques. On ne peut que recommander à l'intérêt des administrations locales les vues judicieuses qu'il indique pour rendre un public aux bibliothèques.

M. Eugène Dusével vous a fait hommage d'un *Mémoire sur les anciens monumens de l'arrondissement de Doullens*. L'académie d'Amiens avait proposé pour sujet de prix, des recherches sur les anciens monumens du département de la Somme : cette compagnie, dans sa séance du 28 août 1831, a décerné le prix à M. Dusével. Son ouvrage nous fait connaître tout ce qui reste de monumens celtiques, gaulois,

romains, et du moyen âge dans l'arrondissement de Doullens. Guidé par un esprit consciencieux, l'auteur n'a rien négligé pour éclairer son travail du flambeau des recherches historiques, ou à leur défaut par une sage et lumineuse discussion des traditions conservées dans le pays. Ce mémoire en un mot vous a paru digne des éloges que les journaux du département de la Somme lui ont décerné dans leurs colonnes.

A la place de l'élégante façade du Musée que l'administration vient de faire construire en cette ville, existait un monument d'architecture gothique mêlée, et d'assez mauvais goût, mais vénérable par son antiquité. Il dépendait de l'ancien hôtel-dieu fondé par le chapitre de la cathédrale, vers l'an 1224, en vertu de la décision du 3e concile d'Aix-la-Chapelle, tenu l'année précédente. Un dessin dû au talent de M. Gautier, et que cet habile professeur a bien voulu vous offrir, est maintenant tout ce qui rappelle ce monument. Vous avez décidé de le reproduire par la lithographie dans le prochain volume de vos mémoires.

DESSIN LINÉAIRE.

L'instruction primaire vous a toujours paru le meilleur moyen pour assurer la moralité et l'aisance des classes laborieuses, vos concours sont là pour

témoigner de vos constans efforts vers ce noble but. Parmi les moyens qui contribuent par des méthodes sûres et des applications précises à la perfection des arts mécaniques, le dessin linéaire tient le premier rang. M. Auguste Bourgois, animé du louable désir de communiquer aux jeunes ouvriers de cette ville une solide instruction, a dévoué généreusement son tems à servir cette belle cause : il a fondé depuis 18 mois un cours gratuit de dessin linéaire et d'architecture. Ses efforts ont été couronnés du succès, et déjà cette école compte environ 50 élèves. C'eût été peu pour la société royale d'applaudir au zèle de ce jeune et estimable professeur; fidèle à sa devise, la société, essentiellement encourageante, a nommé, le 19 août dernier, une commission pour examiner les travaux des élèves de ce cours. Sur son rapport, tout à l'avantage de la méthode, vous avez témoigné au professeur toute votre satisfaction de son zèle désintéressé et des résultats qu'il a obtenus.

Vous avez enfin décidé que des encouragemens seraient décernés aux meilleurs élèves de M. Bourgois, que leurs dessins seraient exposés dans la salle de votre séance publique, et que leurs noms seraient proclamés par M. le président. Cette exposition fera connaître mieux qu'une analyse toutes les divisions de l'enseignement. Voilà, messieurs, tout ce que vous avez pu faire avec vos propres moyens pour encoura-

ger cette institution. Nous espérons que cette mention éveillera en faveur du cours de M. Bourgois, toute la sollicitude de l'autorité municipale, qui s'empressera, nous aimons à le croire, de placer à la charge de la ville, un établissement qui la dotera d'ouvriers intelligens et habiles.

LITHOGRAPHIE.

La lithographie est l'auxiliaire de l'imprimerie; elle est maintenant parvenue à un point de perfection qui la rend précieuse pour les arts. En effet, elle reproduit le dessin, quel qu'il soit, avec plus d'avantage et de précision que la gravure, et à des prix bien moins élevés. La lithographie, à son aurore, excita tout votre intérêt, lorsqu'en 1821 vous fîtes l'acquisition d'une presse papirographique d'après le procédé de M. Senefelder. Vous avez dû applaudir à l'entreprise de MM. Chapron et Grandguillaume qui viennent de fonder une imprimerie-lithographique, établissement qui manquait à notre ville et au département. La société ne pouvait manquer d'en accueillir l'annonce avec faveur, et de recommander cette utile entreprise à l'intérêt de nos concitoyens.

Nous arrivons, Messieurs, au terme de ce rapport, en regrettant toutefois que les limites qui me sont imposées par l'ordre des lectures de cette séance so-

lennelle, ne me permettent pas de vous analyser différentes autres productions que vous avez appréciées, ni de vous entretenir des matières intéressantes que vous avez élaborées dans le calme studieux de vos séances ordinaires. Le rapport que vous allez entendre sur les concours de 1830 et 1831, complètera la série de vos travaux.





Rapport

SUR LES CONCOURS DE 1830 ET 1831,

Par M. Leducq, *Juge-de-Paix.*

Messieurs,

Chargé par vous de résumer, dans cette séance publique, les résultats des concours que vous avez ouverts pour les années 1830 et 1831, ma tâche sera malheureusement peu difficile à remplir.

Depuis deux ans toutes les pensées, toutes les sensations et les inspirations ont été absorbées par les intérêts de la politique et par les graves événemens qui ont préparé, accompagné et suivi notre dernière révolution sociale. A côté de ces grands intérêts qui embrassent le présent et l'avenir, toutes les autres questions, tous les sujets spéciaux, se sont évanouis

où rapetissés, et n'ont plus paru que secondaires ou accessoires.

N'en doutons pas, Messieurs, telle est la cause qui s'est opposée au succès de votre concours de 1830.

Voici quels étaient les sujets de ce concours :

1° *Quelles sont les améliorations dont sont susceptibles les prisons du département du Pas-de-Calais ?*

Un seul mémoire vous a été envoyé sur cette question; mais vous avez jugé qu'il n'avait pas atteint le but proposé, et vous n'avez décerné aucun prix à son auteur.

2° *Quelles seraient dans ce département les avantages et les inconvéniens de la substitution du bœuf au cheval pour le labourage ?*

Vous n'avez également reçu qu'un seul mémoire sur cette question. Si l'on peut donner ce nom à une courte dissertation qui effleure, plutôt qu'elle ne traite le sujet.

L'opinion de l'auteur est qu'il y aurait de l'inconvénient à substituer le bœuf au cheval dans les grandes fermes; mais que l'usage des bœufs ou même des vaches serait d'un très grand avantage pour les petites cultures.

Malgré l'exiguité et l'insuffisance de ce travail, votre commission avait proposé d'accorder une mention honorable à l'auteur, à titre d'encouragement; mais

plus sévère ou plus juste, la majorité de la société s'est bornée à ordonner le dépôt de cette esquisse dans ses archives.

3° La troisième question mise au concours était ainsi conçue : « *De Paris, de son influence sur les* » *sciences, les arts et les mœurs de la France : du sys-* » *tème de centralisation, de ses effets sur la civilisa-* » *tion et la prospérité du royaume.* »

Mme Celnart, de Clermont-Ferrant, vous a envoyé sur cette importante question un mémoire rédigé avec talent, et auquel vous avez accordé une mention honorable.

La centralisation a sans doute de graves inconvéniens, mais elle a aussi ses avantages, et l'auteur ne l'a envisagé que sous le point de vue des inconvéniens et des abus. Son travail vous a donc paru incomplet, et c'est par ce motif que vous ne lui avez décerné qu'une simple mention honorable.

Au surplus, vous avez accordé un autre prix au talent de Mme Celnart, en la recevant au nombre de vos membres correspondans.

4° *Sous le régime des institutions modernes, quelle serait la meilleure manière d'écrire l'histoire?*

5° *Quelle a été l'influence des ouvrages de Charles de l'Ecluse, né à Arras, sur les diverses branches de l'histoire naturelle?*

Aucun mémoire ne vous est parvenu sur ces deux questions.

6° Le sujet de poésie avait été laissé pour la première fois au choix des concurrens, cet essai n'a pas été heureux : aucun des morceaux de poésie qui vous ont été envoyés n'a paru digne de la palme académique.

CONCOURS DE 1831.

Les sujets de prix que vous avez proposés pour cette année sont :

1° UTILITÉ PUBLIQUE.

Quels sont les inconvéniens et les avantages des banques de prêt, connues sous le nom de mont-de-piété? Quelles sont les améliorations dont elles sont susceptibles, principalement en ce qui concerne les frais de leur administration intérieure et le taux des intérêts qui y sont perçus?

2° MORALE PUBLIQUE.

Quels sont les moyens à prendre pour venir au secours des condamnés qui ont subi leur peine, sans les assujétir à une surveillance qui les signale à la réprobation publique et les dégrade à leurs propres yeux, sans toutefois les abandonner entièrement à eux-mêmes?

3° INSTRUCTION PUBLIQUE.

En attendant que le gouvernement ait opéré les changemens reconnus indispensables dans le système des études classiques, ne pourrait-on pas, par des modifications graduelles, d'une exécution et d'une application faciles, donner aux collèges actuels une meilleure direction, qui serait une espèce d'état transitoire?

4° POÉSIE.

La liberté ranimant les cendres de Guillaume Tell sur les Monts Helvétiens?

Vous avez nommé des commissions spéciales pour examiner les divers mémoires et morceaux de poésie envoyés au concours. Des rapports particuliers vous ont été faits au nom de ces commissions, par MM. Billet, sur le sujet relatif aux monts-de-piété; Lenglet, sur le sujet relatif aux forçats liberés; Sauvage, sur le concours de poésie, et Leducq, sur le sujet d'instruction publique. Ce sont ces rapports particuliers et vos décisions que je dois résumer en ce moment.

Le mémoire unique que vous avez reçu sur la question relative aux monts-de-piété, porte pour épigraphe ce passage d'une épitre au peuple de Saint-Thomas :

« Peuple ! D'autres flattent les grands, c'est pour » toi que j'écris. »

Ce mémoire n'est pas sans mérite, mais vous avez jugé que l'auteur n'avait pas atteint le but, et qu'il s'était trompé sur les moyens. Nous avons cru opportun de faire précéder le compte sommaire que nous devons en rendre, de quelques observations générales sur les monts-de-piété.

Ces établissemens sont-ils utiles ou préjudiciables à la classe indigente ?

Cette question se présente d'abord à l'esprit dès qu'il s'agit de monts-de-piété.

Elle peut paraître susceptible de controverse ; cependant, en évitant le sens absolu, la difficulté s'applanit.

Les monts-de-piété, considérés comme entreprises de spéculation, sont évidemment funestes aux malheureux forcés de recourir à un crédit ruineux. Dans ce cas les emprunteurs sont les contribuables, les tributaires de l'entreprise, dont les bénéfices se composent d'une espèce de dixme prélevée sur la substance du pauvre.

Les monts-de-piété, au contraire, considérés comme établissemens de bienfaisance, sont d'une utilité non contestée ; ils sont, dans beaucoup de circonstances, une ressource spéciale aussi précieuse que peuvent

l'être dans d'autres circonstances un hôpital pour le malade, ou du travail pour l'ouvrier valide

Il y a donc lieu de changer la question et d'examiner si les monts-de-piété, tels qu'ils sont organisés maintenant, doivent être considérés comme établissemens de bienfaisance ou comme établissemens de spéculation appuyés sur le monopole ; nous aurons principalement en vue celui d'Arras, parce que c'était surtout pour cet établissement que le sujet avait été mis au concours.

L'institution des monts-de-piété est très ancienne : celui d'Arras a été fondé au commencement du dix-septième siècle ; sans doute que ces établissemens ont été reconnu nécessaires ou utiles, puisque l'on a rétabli ceux qui avaient été supprimés, et que l'on en crée chaque jour de nouveaux.

Les monts-de-piété, comme beaucoup d'autres établissemens, appellent d'importantes améliorations pour avoir le caractère non équivoque d'institutions de bienfaisance.

Il en est cependant qui ont uniquement cette louable destination. Le rapporteur de votre commission (M. Billet), vous a parlé de celui de Montpellier où, depuis plus d'un siècle, le prêt est absolument gratuit.

Le capital de ce bel établissement se compose et

s'accroît successivement de dons et legs faits par des personnes aisées et charitables.

L'impulsion est donnée dans cette localité et les fonds ne manqueront jamais.

Nous pourrions citer aussi le mont-de-piété de Brignoles, dans le département du Var, régi par une administration gratuite et charitable, composée de cinq membres, qui remplissent alternativement les fonctions de directeur, de caissier, de garde-magasin et d'appréciateur, de sorte que les frais d'administration sont presque nuls.

Lorsqu'il y a vente, elle est faite par l'appréciateur, c'est-à-dire par l'un des administrateurs gratuits, et les frais de la vente n'excèdent pas un pour cent.

Ce mode économique d'administration n'est peut-être pas applicable au mont-de-piété de notre ville, aussi ne faisons nous pas un reproche à l'auteur du mémoire envoyé de ne l'avoir pas proposé.

Si, d'après ce que nous avons dit au commencement de cet article, on nous posait cette question : le mont-de-piété d'Arras est-il une entreprise de spéculation ou un établissement de bienfaisance? nous ne balancerions pas à répondre qu'il n'est ni l'un ni l'autre.

En effet, Messieurs, ce n'est pas encore un établissement de bienfaisance, puisque l'intérêt qu'on y prélève sur les emprunteurs est au moins égal, s'il

n'est supérieur à celui que préleveraient des prêteurs particuliers sur gages, si ce genre de spéculation était libre ; puisque cet intérêt est tel, qu'un particulier qui serait convaincu d'en prélever un semblable pour le prêt de son argent, même sans gages, pourrait être traduit en police correctionnelle du chef d'usure.

Ce n'est pas non plus un établissement de spéculation, puisqu'il n'a pas pour objet de faire des bénéfices, (du moins nous le croyons ainsi), et que l'intérêt perçu n'est calculé que sur les frais d'administration, plus l'intérêt légal à 5 pour cent des capitaux fournis à l'établissement.

Si donc l'intérêt exigé des emprunteurs est trop élevé, comme l'établit l'auteur du mémoire, et comme nous le pensons, c'est en diminuant les frais d'administration que l'on pourra en réduire le taux ; mais quelles sortes de réductions sont possibles à Arras dans ces frais ? Voilà ce que l'auteur du mémoire n'indique pas d'une manière satisfaisante.

Il propose de convertir une partie des emplois salariés en une espèce de surnumérariat pour passer à d'autres emplois. Vous avez pensé que l'expérience prouvait que ces sortes de fonctions devaient être fixes et que, par conséquent, ce moyen était impraticable.

Un autre moyen indiqué par l'auteur est la concurrence, c'est-à-dire l'abolition des monopoles et la

liberté d'ouvrir des maisons particulières de prêt sur gages.

Ce moyen vous a paru plus dangereux qu'utile : vous avez pensé qu'une spéculation de cette nature ne serait exploitée que par des personnes peu délicates, qui ne se feraient pas scrupule d'employer des moyens détournés pour cumuler ou augmenter les intérêts ; qu'enfin ce serait ouvrir la porte à une foule d'abus.

Cependant, c'est de l'emploi des moyens qu'il indique, que l'auteur tire la conséquence que le taux de l'intérêt perçu par le mont-de-piété pourraît-être réduit à 6 pour cent par an ou 1[2 pour cent par mois, c'est-à-dire aux 3[5 de ce qu'il est maintenant; mais les moyens d'économie et de concurrence étant rejetés, le résultat disparaît.

L'auteur croit que l'on pourrait facilement obtenir des capitaux à un intérêt inférieur au taux légal ; mais, en admettant qu'un appel aux capitalistes fût couronné de succès et produisît des capitaux à 4 pour cent, il n'en résulterait qu'une réduction d'un pour cent, et les emprunteurs devraient encore payer 9, ce qui est excessif.

Si le mont-de-piété était propriétaire du capital qu'il emploie, il serait facile alors de lui imprimer l'action d'un établissement de bienfaisance en supprimant

tout intérêt, et en ne faisant payer par les emprunteurs que les seuls frais d'administration, réduits au plus strict nécessaire, comme cela doit être pour toute espèce d'établissement compris dans le domaine des classes pauvres. Alors un intérêt de 4 pour cent serait probablement suffisant pour subvenir à tous ces frais d'administration et d'entretien des bâtimens.

Si le mont-de-piété était un établissement de spéculation, il faudrait, dans l'intérêt de la classe pauvre, lui opposer la plus grande concurrence possible; en vain, dirait-on, que ses bénéfices sont destinés au soulagement des indigens; ce serait leur prendre leur nécessaire d'une main pour leur en rendre la moitié de l'autre. Une telle spéculation serait subversive des principes de bienfaisance.

Mais, nous le répétons, les monts-de-piété qui ne prélèvent sur les emprunteurs que l'intérêt nécessaire pour couvrir leurs frais, ne sont pas des maisons de spéculation.

Il faut donc considérer celui d'Arras comme étant destiné à devenir le plus tôt possible un véritable établissement de bienfaisance, et dès-lors il serait absurde de laisser s'élever à côté, des maisons de spéculation. Alors, ce n'est plus un monopole que l'administration exerce, mais une direction salutaire

qu'elle conserve et doit conserver sur une branche importante des secours publics.

Le mémoire dont il s'agit ne vous a pas paru avoir résolu la question proposée, néanmoins vous avez accordé à l'auteur une mention honorable à titre d'encouragement, pour les louables intentions que décèle son travail, qui a d'ailleurs le mérite d'appeler l'attention des autorités sur de graves abus qui sont signalés dans ce mémoire.

Sur la question concernant les forçats libérés, vous n'avez également reçu qu'un seul mémoire.

De justes réclamations appelaient, dans notre code pénal, de nombreuses réformes : elles sont aujourd'hui reconnues nécessaires par notre gouvernement lui-même, qui, fidèle aux conditions de sa nature, révisera toutes les lois anthipatiques aux mœurs et aux besoins nouveaux d'une civilisation progressive.

Parmi les dispositions de nos lois pénales susceptibles de perfectionnement, vous avez remarqué la surveillance appliquée avec rigueur, qui devient alors pour le condamné un surcroît de châtiment, une seconde peine après la première.

Mais cette surveillance appliquée avec discernement n'est plus qu'une précaution contre les récidives, qu'une mesure préventive fondée sur cette

maxime peut-être trop absolue, mais généralement vraie :

> L'honneur est comme une île escarpée et sans bords,
> On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.

Dans le sujet proposé au concours, vous avez eu en vue de rechercher les moyens d'adoucir la rigidité de cette précaution sans en diminuer l'efficacité.

On voit qu'il s'agit ici de régler, de la manière la plus favorable pour un grand nombre de condamnés, cette espèce d'état transitoire entre la servitude dans laquelle ils viennent d'expier leurs crimes, et cette liberté complette dont ils pourraient abuser encore aux dépens de l'ordre public, si elle était trop subite, s'ils n'étaient soumis à un tems d'épreuve avant de la reconquérir.

L'auteur du mémoire divise son travail en trois parties.

Dans la première, où le défaut de précision dans les idées, de netteté dans l'expression, d'unité dans les aperçus, se fait souvent remarquer, l'auteur se livre à une discussion préliminaire sur l'esprit des lois qui assujétissent à une surveillance les condamnés qui ont subi leur peine ; il y prodigue une sensibilité mal dirigée, qui consiste à oublier les victimes pour placer tout son intérêt sur les coupables : il ne voit plus dans les lois pénales des garanties pour les hommes pai-

sibles ; mais seulement des souffrances gratuites infligées à des malheureux. Partant de ce faux point de vue, il multiplie de chaleureuses attaques contre ces lois, sans examen, ni comparaison de leurs avantages et de leurs inconvéniens ; il combat la surveillance comme attentatoire à la liberté individuelle, et il oublie que l'homme auquel on l'applique s'est placé, par sa conduite, dans un cas d'exception ; il la combat comme injuste sans s'apercevoir qu'en matière pénale c'est la nécessité qui fait la justice, et que toute loi dégagée de rigueurs inutiles est juste, si elle est fondée sur un besoin réel de protection publique.

Dans la deuxième partie, l'auteur s'attache à démontrer que la surveillance produit un effet plus ou moins décourageant sur les condamnés.

Cet effet, dans ses variétés, démontre que le bien ou le mal consiste principalement dans la manière dont la surveillance est exercée. Avec un peu plus de réflexion, l'auteur aurait reconnu que les lois pénales ne contenaient à cet égard aucun vice radical, et que leur seul défaut était d'être incomplètes, de s'abandonner trop à l'arbitraire des fonctionnaires, et de ne pas leur tracer elle-même les règles nécessaires pour l'exercice de la surveillance. C'était seulement sur les moyens de combler cette lacune, de réparer cette omission que l'auteur devait diriger ses conseils, et il

a dépassé le but en proposant d'abroger une mesure légale et salutaire, qui a seulement besoin d'être perfectionnée; d'ailleurs, dans la question posée, il s'agissait de ne pas abandonner entièrement à eux-mêmes les condamnés libérés.

Ce n'est réellement que dans la troisième partie que l'auteur entre en matière et traite son sujet méthodiquement.

Il divise en quatre classes les condamnés assujétis à la surveillance.

La première qui comprend les libérés qui ont conservé des moyens de subsistance ne doit pas nous occuper sous le rapport des secours, mais seulement sous celui de la surveillance. On conçoit que beaucoup d'adoucissemens et de relâchemens sont possibles et convenables envers les libérés de cette classe. Les vœux que forme l'auteur en leur faveur sont louables, mais ils sont déjà en grande partie accomplis dans l'exercice de la surveillance.

Les deuxième et troisième classes, que l'auteur aurait dû réunir en une seule, et dans lesquelles il comprend les libérés valides, qui reviennent dans la société sans moyens d'existence, réclament, sans contredit, la sollicitude de l'administration relativement aux moyens de travail : la prévention, la défiance qui les accompagnent, les placent dans une position infiniment plus défavorable que celle des autres journa-

liers. Il leur sera donc plus difficile de trouver des moyens honnêtes de gagner leur subsistance, et, sous ce rapport, ils doivent fixer la sollicitude de l'autorité locale, puisqu'ils sont rentrés dans la famille communale. Ainsi l'administration devra s'occuper d'eux pour leur procurer du travail de préférence à ceux qui peuvent en chercher et en trouver eux-mêmes, sans avoir à lutter contre les mêmes obstacles et les mêmes répugnances que les libérés.

Mais les exigeances de l'auteur du mémoire, en faveur de ces deux classes, sont excessives et déraisonnables. Sous ce second point de vue il a encore dépassé le but.

Les libérés que l'auteur range dans la quatrième classe, sont ceux qui, à raison de leur âge ou de leurs infirmités, sont dans l'impossibilité de travailler et dénués de moyens d'existence.

L'auteur ne réclame pas moins pour eux qu'un asile, des alimens et des vêtemens, et il en fait ainsi une classe privilégiée d'oisifs, nourris, logés et vêtus aux dépens de la société.

La plus grande faveur que l'on puisse accorder aux libérés de cette dernière classe, n'est-ce pas de les admettre aux mêmes avantages que les indigens honnêtes qui, au lieu de se mettre en état d'hostilité avec la société, n'ont cessé de travailler pour elle ; n'est-ce

pas de les admettre aux mêmes distributions de secours, proportionnellement aux besoins, à la même concurrence pour les places dans les hospices ou autres établissemens de bienfaisance.

Mais il y aurait de l'immoralité et du danger à les traiter plus favorablement que les autres indigens des classes analogues, car si l'on en faisait une classe privilégiée sous le rapport des secours, ce serait exciter les hommages aux crimes par l'appat du résultat qui deviendrait une espèce de prix et de récompense.

C'est par ces motifs, messieurs, que, sur le rapport de M. Lenglet, substitut, organe de votre commission, vous avez cru ne devoir accorder aucun prix à l'auteur de ce mémoire.

Nous n'avons encore à vous entretenir que d'un seul mémoire sur la question d'instruction publique, mais nous pensons que cette exiguité provient du défaut de publicité de votre programme.

Au surplus, cet ouvrage a été plus heureux que ceux qui viennent de nous occuper, puisqu'il a obtenu la couronne académique.

En 1819, vous avez mis au concours pour l'année suivante, cette importante question :

Quelle influence l'instruction élémentaire du peuple peut-elle exercer sur la manière d'être et sur l'amélioration ou la stabilité des institutions politiques ?

Dix mémoires ont été envoyés à ce concours, tous écrits dans les principes les plus favorables à l'instruction populaire, à la diffusion des lumières et à la civilisation.

En 1827, vous avez mis au concours une autre question de même nature, sur les avantages de commencer l'enseignement des sciences, à la sortie des écoles primaires, par l'étude de la langue française, du dessin, de la géographie et de l'histoire, renvoyant à l'âge de 12 ans au moins l'étude des langues mortes.

Cinq mémoires, dont un peut être considéré comme un traité complet sur la matière, ont enrichi ce brillant concours.

Ce n'est donc pas sans raison, d'après ces deux expériences, que nous attribuons au défaut de publicité de votre dernier programme, la pénurie de concurrens, sur la dernière question, qui n'est qu'une suite, ou plutôt le complément des deux précédentes.

L'auteur du mémoire reçu a effleuré l'instruction primaire comme une dépendance de son sujet, ou plutôt comme en étant le précédent nécessaire.

Si un grand nombre d'élèves se traîne d'année en année sur les bancs sans résultats, il faut l'attribuer selon l'auteur à trois causes.

1° A ce que les élèves ne sont pas suffisamment préparés aux études classiques.

2° A la sécheresse de ces études.

3° A ce que l'obligation d'obtenir des résultats n'existe pas : c'est-à-dire, à la facilité de monter d'une classe dans une autre, sans examen et sans avoir justifié que l'on a suffisamment profité des leçons de la classe que l'on quitte.

L'auteur voudrait que l'on ne pût être admis dans un collége, qu'après avoir justifié que l'on possède l'instruction suivante :

1° Connaissance de la grammaire française, et analyse grammaticale parfaite.

2° Orthographe très correcte et très raisonnée.

3° L'arithmétique jusqu'aux proportions inclusivement.

4° Des notions élémentaires de géométrie pratique.

5° Des notions générales d'histoire.

6° La géographie générale de toutes les parties du monde.

7° Des notions générales de cosmographie.

8° Enfin une écriture très courante et très lisible.

Les idées de l'auteur à cet égard sont parfaitement justes, seulement nous observerons qu'il semble confondre dans un seul degré d'instruction primaire, ces diverses parties d'enseignement, tandis qu'il est indispensable d'en former deux degrés sous les

dénominations d'instruction primaire et d'instruction secondaire.

Savoir bien lire, écrire, son catéchisme, et les quatre règles d'arithmétique, suffit à plus de la moitié des Français; que l'on ajoute, s'il est possible, à cette instruction élémentaire, qui doit être le partage de tous sans exception, des notions de grammaire et d'histoire française, c'est bien là tout le degré d'instruction qu'il soit possible d'obtenir dans la plupart de nos écoles de village. Le tems seul pourra en agrandir le cercle.

Le surplus serait enseigné à ceux qui en ont besoin, dans des établissemens particuliers d'instruction secondaire.

L'épigraphe choisi par l'auteur et tiré de son mémoire est ainsi conçue:

« Pour qu'un plan d'études soit bon, il doit satis-
» faire aux besoins de la généralité; s'il ne convient
» qu'à une classe d'individus, il est nécessairement
» vicieux »

Fidèle à cette maxime, il y soumet son plan d'améliorations provisoires dont nous allons vous retracer l'esquisse.

Les classes inférieures de 8e et 7e seraient supprimées, et les études classiques commenceraient à la 6e. L'instruction élémentaire pour arriver à cette classe,

c'est-à-dire pour être admis dans un collége, serait puissée chez des maîtres ou dans des établissemens particuliers.

Vous avez pensé, avec raison, qu'il en résulterait une économie de tems pour les élèves.

La classe du matin serait seule consacrée à l'étude du latin et du grec pendant 6 années, depuis la 6e jusques et compris la rhétorique. C'est donc 6 demi-années ou 3 années complètes seulement employées à l'étude des langues mortes. Il est généralement reconnu aujourd'hui que ce tems est suffisant.

L'auteur propose même de joindre à la classe du matin un cours de langue étrangère vivante; mais ce cours ne serait suivi que par un très-petit nombre d'élèves, il prendrait trop sur le tems destiné à l'étude du latin et du grec, et le surcroît de dépenses qu'il nécessiterait dans chaque collége, ne serait pas compensé par ses avantages.

D'ailleurs, la langue anglaise est la seule qui pourraît être enseignée dans ce département; or, une seule année suffit, à la sortie du collége, pour l'apprendre. Elle est au surplus peu susceptible d'être enseignée méthodiquement.

Les leçons du soir seraient toutes consacrées :

1° A la langue française, en commençant dans la 6e classe, par la syntaxe de chaque partie du discours,

la construction et l'emploi des mots, par des exercices de narration, et en arrivant graduellement, dans les classes suivantes, aux autres difficultés de notre langue et à l'étude de ses beautés.

Deux jours par semaine seraient consacrés pendant six années à cette étude.

2° Aux mathématiques, en commençant par l'arithmétique, depuis les proportions, c'est-à-dire, au point où les élèves seraient restés dans les écoles primaires ou secondaires; plus les deux premiers livres de la géométrie. L'auteur indique également pour les cinq classes suivantes, les parties qui y seraient enseignées.

Une seule classe par semaine serait consacrée à ces cours de mathématique.

3° A la géographie, dont l'auteur détermine également les divers degrés, et qui ne serait enseignée que dans les 6e, 5e, 4e et 3e classes, et un jour seulement par semaine.

4° A l'histoire, en commençant par l'histoire grecque et l'histoire romaine.

5° A l'histoire naturelle qui ne serait enseignée qu'en seconde et un jour par semaine.

6° A l'astronomie.

7° A la chimie.

Ces deux cours n'auraient lieu qu'en rhétorique.

8° Enfin, dans l'année de philosophie on ferait un cours de mathématiques spéciales.

La variété de ces études serait beaucoup plus agréable pour les élèves que la monotonie des cours actuels; d'un autre côté, l'utilité de ces divers enseignemens est incontestable; elle est en outre beaucoup plus générale que celle de l'étude des langues mortes, et ce plan paraît justifier l'épigraphe du mémoire.

Pour assurer le succès des études, stimuler le zèle des élèves, celui des professeurs, et l'intérêt des parens, l'auteur propose des examens à la fin de chaque année; voici comment il s'exprime sur ce point :

« Les élèves passent d'une classe dans une autre » sans avoir, la plupart du tems, profité en rien de » l'instruction donnée dans celle d'où ils sortent; ils » devraient tous être soumis à un examen à la fin de » l'année classique. D'après cet examen, on rejette» rait tous les ignorans et l'on n'admettrait à la classe » suivante que ceux qui auraient les connaissances » nécessaires. On délivrerait à ces derniers un certi» ficat, qui pourrait être regardé comme une récom» pense, avec lequel ils pourraient se présenter dans » quelque collége que ce soit. On conçoit que, par ce » moyen bien simple, les élèves, les parens même et » les professeurs, sont intéressés à la réussite; ces » derniers surtout auraient un intérêt majeur à ne

» pas concentrer leur attention sur les dix plus forts
» qui peuvent obtenir des succès dans les cours.

» Il est encore un second moyen non moins efficace que le premier. Le grade de bachelier est facultatif, si ce n'est pour quelques professions; je voudrais qu'il fût obligatoire, et que tout élève, à la fin de ses études, dût subir un examen à la suite duquel on lui conférerait le diplôme, s'il y a lieu. Le rejet serait nécèssairement une honte qui exciterait beaucoup de jeunes gens au travail. Mais, comme d'après le plan ci-dessus les élèves peuvent suivre tel ou tel genre d'études, je voudrais que ce grade fût susceptible de trois degrés. Pour le premier, que j'appellerais *Bacculauréat ès-lettres françaises*, l'examen porterait sur tous les objets d'enseignement, parcourus jusqu'en rhétorique inclusivement, à l'exclusion des langues mortes.

» Pour le second qui serait le *Bacculauréat ès-lettres anciennes*. Le fond de l'examen serait le latin et le grec. Le troisième serait celui qui est connu sous le nom de *Baccalauréat ès-sciences*.

» Les trois grades devraient être indépendans les uns des autres, ce qui est une condition très importante; mais l'on pourrait accorder un titre particulier à celui qui les réunirait tous : celui, par exemple, de *bachelier général*.

» Afin de donner à ces divers titres plus d'importance, et afin de mettre les élèves et les parens dans » le cas d'y tenir, quelque fût la destination des » jeunes gens, je voudrais que nul ne pût être admis » à une fonction publique quelconque, sans avoir au » moins l'un des trois. On conçoit alors l'intérêt que » chacun aurait à posséder un titre qui deviendrait un » passe-port indispensable pour parvenir aux emplois. » Non seulement, par ce moyen, le gouvernement » forcerait un plus grand nombre de jeunes gens à » faire des études sérieuses; mais il n'attirerait à lui » que les capacités. »

Cette citation, Messieurs, suffit pour donner une idée du style du mémoire qui nous occupe; sans être élégant il est généralement correct et à la hauteur du sujet.

L'auteur se prononce contre le monopole universitaire et pour la liberté de l'enseignement avec de sages restrictions, et en maintenant les colléges comme moyens d'instruction offerts par le gouvernement, mais facultatifs, et en concurrence avec les établissemens particuliers.

Le plan de l'auteur vous ayant paru facile à appliquer, utile dans ses résultats probables, et remplir l'objet du concours, vous lui avez décerné le prix. Son nom sera proclamé à la fin de la séance.

Il nous reste, Messieurs, à vous entretenir des pièces de poésie envoyées au concours de cette année.

Le sujet que vous aviez proposé : *La liberté ranimant les cendres de Guillaume Tell sur les monts Helvétiens*, convenait aux circonstances dans lesquelles se trouvait l'Europe : le héros, le lieu de la scène, l'époque et l'événement, tout est grand, tout est éminemment poétique.

Ce n'est pas un héros que la flatterie enivre d'encens, que la muse de l'époque y célèbre; c'est le peuple le plus sage et le plus courageux que nous vante l'histoire moderne; la scène se passe dans le lieu le plus pittoresque de l'Europe; enfin ce sujet était d'autant plus digne des muses françaises, qu'ici la vérité historique est aussi merveilleuse que la fiction même.

Trois pièces de poésie ont été envoyées à ce concours.

L'auteur du poème, côté N° 2, a saisi la question proposée sous son vrai point de vue, en l'envisageant et la traitant comme un fragment épique.

Ce poème, rempli d'idées brillantes, de beautés poétiques, de verve et d'action, présente bien quelques vers faibles et prosaïques, des césures vicieuses, des enjambemens irréguliers; mais ce sont des taches

que le grand nombre de beautés permet à peine d'apercevoir ; aussi, sur l'avis unanine de votre commission, avez vous décerné le prix à l'auteur de ce poème, dont je n'ai dû extraire aucune citation, puisqu'il sera lu dans cette séance.

Les deux autres pièces envoyées au concours n'offrent guère que des lieux communs sur la liberté en général. Leurs couleurs poétiques ont paru froides et pâles à côté de la verve chaude et du coloris animé de celle couronnée. Félicitons toutefois les auteurs de leurs efforts : la liberté doit leur tenir compte de belles pensées et de beaux sentimens qu'on remarque assez fréquemment dans leurs productions qui ne sont pas sans mérite. Leurs talens employés à des sujets mieux appropriés à leur genre, peuvent leur procurer des succès.





RANIMANT LES CENDRES

DE GUILLAUME TELL,

SUR LES MONTS HELVÉTIENS.

(Fragment épique.)

Omnes libertati natura student.
(Plaute.)

Peuple, la liberté, d'un bras religieux,
Garde l'immuable équilibre
De tous les droits humains, tous émanés des Cieux.
(André Chénier.)

Sur les monts belliqueux, remparts de l'Helvétie,
Lieux où tout cœur tressaille au nom de la patrie;
Dans ces âpres cantons, riches de pauvreté,
Où, comme un fruit du sol, mûrit la liberté;
Non loin d'Altorf, au sein d'une chapelle antique,
S'élève sans orgueil une tombe rustique. —
Près de fouler aux pieds cet humble monument,
Le voyageur s'arrête avec recueillement :

Un vague souvenir élève sa pensée :
Il devine un héros sous la pierre glacée,
Et semble respirer la haine des tyrans. —
— Des tyrans ! — Leur nom seul, sous ces arceaux croûlans,
De l'hôte du tombeau réveille l'ame altière,
Et sa cendre indignée en fait frémir la pierre !
Quel fut-il donc celui qui sommeille en ces lieux ?
Un sage landamman, un bailli vertueux ?
Un guerrier, le front ceint des palmes militaires ?
Un grand, plein de respect pour les droits populaires ?
Fût-ce un noble baron qui, cher à ses vassaux,
Devant l'autel des lois les tenait tous égaux ?
Ou bien un saint docteur de Genève ou de Rome ? —
— Loin ces titres pompeux ! ici repose un homme,
Un homme libre et fier..... Ci gît Guillaume Tell !

Des siècles ont passé sur ce nom immortel,
Et le tems qui détruit tout, excepté la gloire,
Ajoute incessamment du lustre à sa mémoire.
Son dévoûment vivra dans la postérité,
Tant que les cœurs battront au mot de liberté.
Jamais on n'oubliera que sa flèche intrépide
Abattit un tyran, comme un chevreuil timide,
Tranchant du même coup les ignobles liens,
Qui courbaient sous le joug ses chers concitoyens.

O Suisse, heureux pays, terre d'indépendance,
Où les mœurs du vieux tems tenaient lieu d'abondance,
Long-tems encore après ton affranchissement;
Tes voisins, abrutit dans l'avilissement,
Troupeaux à masque d'homme, en proie à l'ignorance,
Enduraient, sans se plaindre, une active souffrance,
Long-tems encor le serf, de misère excédé,
Mourait sur le sillon de ses sueurs fécondé;
Ou bien à son secours, s'il appelait la haine,
Sa pensée arrêtée aux deux bouts de sa chaîne,
Ne s'élevait pas même à l'instinct de ses droits;
Les caprices d'un maître étaient ses seules lois.
Victime résignée, étouffant tout murmure,
Il hâtait de ses vœux sa dernière torture;
Et quand la mort glaçait son cœur désespéré,
C'était son plus beau jour! — Il était délivré!!

Le monde esclave ouvrit les yeux à la lumière;
De ses droits, méconnus par l'avide arbitraire,
Il retrouva bientôt les titres oubliés;
Et montrant les haillons de ses fils spoliés,
Revendiquant leur part du commun héritage,
Il protesta tout haut contre un honteux partage.
A ce coup qui troublait leur fortuné repos,
Les tyrans alarmés liguèrent leurs drapeaux,
Menaçant de punir ces clameurs insolentes :

Ils ne s'attendaient pas à des luttes sanglantes,
A se voir arracher de leurs débiles mains,
Ces pouvoirs usurpés qu'ils proclamaient divins;
Ils se perdraient : tout droit fondé sur l'injustice,
N'est que précaire; il faut tôt ou tard qu'il périsse.
Tel un dessin hardi, sur le sable tracé,
Par le souffle des vents soudain est effacé.

Les despotes, vautours acharnés sur leur proie.
Persisteraient en vain dans leur coupable voie.
Qu'ils tremblent! on a vu plus d'un retour du sort :
Le plus faible aujourd'hui, demain est le plus fort :
Les peuples n'ont besoin que d'un jour de colère
Pour fouler à leurs pieds les trônes en poussière.
— Il est une puissance, espoir de l'univers,
Chère aux chœurs généreux, en horreur aux pervers;
Puissance aux vœux ardents et féconds en miracles,
Qui se joue et grandit au milieu des obstacles;
Redoutable à quiconque est empereur ou roi,
Il ne faut que son nom pour le glacer d'effroi;
Elle broie en ses mains les plus solides trônes;
Son souffle anéantit palais, sceptres, couronnes;
Sa voix en un instant, enfante des héros;
Elle veut que partout les hommes soient égaux,
Pour elle, tout esclave incessamment soupire,
Pour elle, un Polonais gaîment vole au martyre,

Mortels, vous adorez cette divinité ;
Sa patrie est le ciel, son nom, la liberté !

Que son vol était fier et plein de confiance,
Qu'il était beau son front radieux d'espérance,
Alors qu'elle apparut naguère dans Ury,
Se faisant précéder d'un formidable cri
Dont retentit au loin l'écho de la vallée !
La nuit régnait ; le ciel, sur sa sphère étoilée
De l'astre au front d'argent étalait la splandeur.
La déesse fendait les airs avec vigueur ;
Dans un orbe de feu ses aîles étendues
Majestueusement la portaient sur les nues.
Par son cri réveillés, les pâtres du hameau
Etonnés admiraient ce spectacle nouveau.

Bientôt elle descend, s'approche de la terre
Et dirige ses pas vers le lieu solitaire
Où repose un des siens, son fils bien-aimé, Tell
Dont le nom est un culte et la tombe un autel.
Les yeux purent alors la contempler sans peine.
On la voyait brandir un long fouet de chaîne,
Reste vengeur des fers qu'elle avait su briser,
Arme terrible aux mains de qui veut en user.
Des lys, des aigles noirs, despotiques emblêmes,
L'oriflamme en lambeaux et quelques diadêmes,

Lui formaient un trophée ; et son robuste sein
Saignait encor des coups d'un poignard assassin.

Cependant sur le seuil du temple funéraire,
Debout, l'œil enflammé, d'une voix de tonnerre,
L'immortelle évoqua les mânes du héros :
« Tu dors, ami, tu dors, et des tyrans nouveaux
» Des lois de ton pays préparent la ruine !
» Tes fils oublieraient-ils leur guerrière origine ?
» Pour eux le nom de Tell n'est-il plus qu'un vain son ?
» Pourraient-ils de leurs droits faire un lâche abandon ?
» De leurs droits que menace un honteux esclavage,
» De leurs droits reconquis par ton mâle courage ?
» Et moi, la liberté, moi qui guidai ton bras,
» Moi, de qui la justice accompagne les pas,
» Moi, par les nations à toute heure invoquée,
» Je verrais ma puissance en ces lieux attaquée,
» En ces lieux où ta main arbora mon drapeau,
» En ces lieux où long-tems mon règne fut si beau !
» Non, certes, ce n'est pas, lorsqu'en pleine victoire
» J'ai chassé de la France un despote sans gloire ;
» Ni quand, débarrassé du tyran hollandais,
» Le Belge le refoule au fond de ses marais ;
» Ni lorsque la Pologne, héroïque milice,
» Seule, avec dévoûment, s'élance dans la lice ;
» Et la faux à la main, défendant ses foyers,

» De son généreux sang arrose ses lauriers ;
» Non, ce n'est pas après tant de travaux, de veilles ;
» Après un tel concours d'étonnantes merveilles,
» Que libre ailleurs, ici je porterais des fers !
» Sur tous mes ennemis je tiens les yeux ouverts :
» Je les connais. Les uns, rénégats, sacrilèges,
» Exploitant, sans pudeur, d'injustes privilèges,
» Violent chaque jour la sainte égalité,
» Dont naguère ils flanquaient leur popularité ;
» Les autres, exaltant leur gothique naissance,
» Croient que Dieu les fit naître exprès pour la puissance ;
» Quand ils dominent tout, ils disent : « tout est bien ; »
» Mais le peuple souffrant, qu'est-il à leurs yeux? rien,
» Voilà mes ennemis, ceux du bonheur du monde ;
» Et qu'on y songe, entr'eux ils font un pacte immonde.

» Libre autrefois, la Suisse aujourd'hui ne l'est plus.
» Rampants adulateurs des princes absolus,
» Ses gouvernans titrés, devenus leurs complices,
» Leur rendent bassement service pour service,
» Et bravant tout soupçon d'insigne lâcheté,
» Cachent la trahison sous la neutralité,
» Dressée de longue main par l'aristocratie,
» Les perfides serpens de la diplomatie,
» Etouffent avec art, dans leurs mortels replis,
» Les peuples généreux, de mon ardeur remplis.

» Malheur, malheur à ceux, que leur voix de syrène
» Endormirait au sein d'une espérance vaine !
» Le piège les attend ! il est couvert de fleurs.....
» Qu'ils y tombent !.... des fers et l'horrible cri : meurs !
» Et c'est au nom de l'ordre, invoqué par des traîtres,
» Que vos gens du pouvoir s'érigent en durs maîtres ;
» Au nom de l'ordre aussi, qu'ils vous chargent d'impôts,
» Pour se gorger à l'aise, eux et leurs vils suppôts ;
» C'est pour l'ordre, qu'armée de sévères étreintes,
» Ils compriment la voix de vos plus justes plaintes,
» Ou qu'ils vous font sabrer, mitrailler à plaisir,
» Quand vos cris mécontens vont troubler leur loisir.
» L'ordre, c'est leur grand mot, leur argument suprême ;
» Et l'on sait que cet ordre est le désordre même !
» Profond abus des mots ! étrange aveuglement !
» Des plus augustes droits fatal renversement !
» Qu'enseigne le bon sens ? L'ordre, c'est la justice,
» La justice pour tous, sans faveur, ni caprice,
» N'ayant qu'une balance avec des poids égaux,
» Indifférente à l'or des fripons et des sots,
» Ne mesurant chacun qu'au poids du vrai mérite,
» Et de tous les emplois écartant l'hypocrite,
» C'est elle que j'annonce aux hommes éclairés ;
» C'est d'elle qu'ils tiendront des biens inespérés ;
» Moi, j'applanis sa route, heureuse messagère ;
» On le voit, ce n'est pas en habit de guerrière,

» Ni le sabre à la main, que j'apporte mes lois,
» Venant du genre humain reconquérir les droits,
» Je veux que la raison, éclairant mes conquêtes:
» Seule, m'ouvre un chemin, malgré les baïonnettes,
» Les Grecs et les Romains, mus par l'ambition,
» Allaient porter au loin l'esclavage en mon nom;
» Mais j'étais inconnue à ces ames altières :
» Je ne devais surgir qu'au flambeau des lumières.
» Le moment est venu : mon fils, réveille-toi :
» Du fond de ton cercueil parle, seconde-moi,
» Consomme, il en est tems, consomme ton ouvrage;
» De tes concitoyens attisant le courage,
» Qu'à ta voix tous les cœurs brûlent du feu sacré,
» Et rien n'entravera mon triomphe assuré.
» Dans ton grand souvenir je mets mon espérance.
» Adieu! d'autres pays réclament ma présence :
» Le Germain foule encor le sol des Scipions,
» Je vole y ranimer la cendre des catons,
» J'entends, j'entends les cris de la Grèce expirante
» Sous la main qui devait la rendre florissante.
» Le tems presse, je pars : sur ces monts indomtés
» Donne un nouvel essor à de mâles fiertés.
» Qu'on traite en ennemis ceux qui me sont contraires;
» Pour vaincre, il ne me faut que des peuples de frères. »
— De sa main la déesse alors frappant les airs,
Fit entendre un grand bruit de chaînes et de fers,

Et bientôt, s'enlevant sur ses puissantes aîles
Franchit du Saint-Bernard les neiges éternelles.

Cependant sur la tombe une blanche vapeur
S'élève et vient répandre une sainte stupeur;
Elle s'ouvre; au milieu d'une zône brillante
Apparaît le héros qui, de sa main vaillante,
De Gessler autrefois termina le destin.
Son sourcil abaissé réveille un cœur chagrin.
Il porte à son côté sa flèche inévitable,
Sa flêche qui punit un despote coupable;
Appuyé sur son arc, il soupire : ses yeux
Lancent autour de lui des regards soucieux :
Puis élevant sa voix majestueuse et sombre,
Il prononça ces mots digne de sa grande ombre :

« Liberté, liberté, j'obéis à ta voix!
» Mais quoi! m'appelles-tu pour voir ce que je vois;
» Pour voir le déshonneur de la vieille Helvétie!
» Pour la voir sous le joug de l'aristocratie!
» O honte, sans excuse! horrible indignité!
» Le sol que j'affranchis n'est donc plus respecté!
» L'étranger dont jadis je punis l'insolence,
» Qui nous tenait courbés sous le fer de sa lance,
» Aujourd'hui secondé par de faux citoyens,
» De ressaisir sa proie a de nouveaux moyens.

» L'or, les divisions, l'intrigue, la menace
» Ont rouvert le chemin à son ancienne audace.
» Il dispose à son gré de nos conseils vendus ;
» Les cris des plébéïens dans les airs sont perdus.
» Il est maître de tout en dominant nos maîtres,
» Nos maîtres! quel outrage à vos braves ancêtres!
» Enfans dégénérés, citoyens-avortons,
» D'un tronc antique et fier indignes rejetons!
» Ne vous souvient-il plus de nos beaux jours de gloire?
» Vos maîtres en ont-ils effacé la mémoire ?
» Esclaves de Mammone, ont-ils frappé d'oubli
» Le sang dont fut scellé le serment du Autli,
» Et Morat, champ d'orgueil et de patriotisme
» Où les os bourguignons prouvent notre héroïsme?
» Avez-vous abdiqué toute noble pudeur?
» Qu'est devenue aussi cette inquiète ardeur
» Qui, d'un sang indigné, colorait vos visages,
» Si l'ennemi touchait à l'un de nos villages.
» Eh quoi! vous êtes fières d'emplois déshonorans!
» Libres, vous vous changez en sbires des tyrans!
» Quand on est si jaloux de son indépendance,
» Va-t-on ainsi la vendre ; et prêter assistance
» Aux bourreaux couronnés qui torturent les lois?
» Ah! je vous en conjure, entendez mieux vos droits,
» Vos intérêts! suivez une autre politique :
» Etouffez dans vos bras l'hydre aristocratique.

» Oui, sans délai, brisez les infâmes traités
» Qui vendent votre sang à des rois détestés.
» Laissez aux potentats leur solde mercenaire,
» Et sachez mériter un plus digne salaire.
» Voyez les nations levant de toutes parts,
» Au nom de liberté, leurs sacrés étendards.
» Que ne leur tendez-vous une main fraternelle?
» Ne devriez-vous pas être leur sentinelle?
» Vous le devez par droit de solidarité.
» Pouvez-vous renoncer au rang d'ancienneté,
» Vous, soutiens naturels de l'honneur helvétique;
» Vous, enfans allaités par une république?
» Amis, si vous prenez ce rôle généreux,
» Envain tous les tyrans se ligueront entr'eux.
» Leur tems ne sera plus : les couronnes brisées
» Serviront de jouet aux publiques risées;
» Et le monde affranchi pourra voir naître encor
» Les miracles heureux d'un nouvel âge d'or.
» Comptez-vous et comptez la phalange soldée,
» Si vous croyez encor la lutte hasardée.
» L'ennemi peut nombrer ses tours, ses bastions :
» Qu'il montre avec orgueil ses armes, ses canons,
» Instrumens de la mort que l'homme a pu construire;
» Mais ce que l'homme a fait, l'homme peut le détruire;
» Tandis que ces vieux monts que Dieu fit de sa main,
» Sont des remparts plus forts que tout pouvoir humain.

» Que tardez-vous? Chassez d'aussi lâches alarmes!
» Debout, Helvétiens! Helvétiens! aux armes!
» La justice a toujours un ami dans les cieux.
» Montrez à vos tyrans un front audacieux;
» Qu'ils tombent : voici l'heure où la juste sentence
» Qui doit les dépouiller d'une injuste puissance
» Sortira des décrets de la divinité.
» Debout, Helvétiens! « Liberté! liberté! »

Liberté! liberté! répétèrent ensemble,
Les pâtres accourus : honte à celui qui tremble!
Le bras de l'éternel soutient l'homme de cœur;
Par lui, de Goliath un pâtre fut vainqueur.
Tell alors immobile, en signe de présage,
Levant un œil de feu vers le ciel, un nuage
Vint tout-à-coup voiler le flambeau de la nuit,
Et l'ombre disparut au milieu d'un grand bruit.
L'air siffla, les rochers sur leurs bases tremblèrent;
De vallon en vallon les échos s'éveillèrent;
Sur les monts, sur les lacs, long-tems fut répété
Le cri des nations : « Liberté! liberté! »



SUR LA QUESTION SUIVANTE,

PROPOSÉE

PAR LA SOCIÉTÉ ROYALE D'ARRAS,

QUELLES SONT LES MODIFICATIONS UTILES ET FACILES A INTRODUIRE DANS L'ENSEIGNEMENT ACTUEL DES COLLÉGES POUR LE METTRE PLUS EN RAPPORT AVEC L'ÉTAT DE LA CIVILISATION ET LES BESOINS DE L'ÉPOQUE?

> Pour qu'un plan d'études soit bon il doit satisfaire aux besoins de la généralité : s'il ne convient qu'à une seule classe d'individus, il est nécessairement vicieux.

Les parties d'un tout s'enchaînent et se prêtent un mutuel appui; la perfection de l'ensemble et celle des détails dépendent l'une de l'autre; pour atteindre ce but, il faut coordonner les parties de ce tout, il faut les *harmoniser*, si je puis m'exprimer ainsi; il faut que la bonté de l'une ne soit pas neutralisée par les vices des autres, autrement on n'aura jamais qu'un ensemble incohérent, qu'un amalgame monstrueux

de bon et de mauvais. Ce principe qui est vrai en tout, l'est surtout à l'égard de l'éducation. L'éducation est si vaste; elle embrasse tant de choses; il y a tant de points importants qui s'appuient les uns sur les autres, depuis la naissance de l'homme, jusqu'à son entrée dans le monde; tant de causes peuvent influer sur son moral, sur son intelligence, sur son physique, et par conséquent sur sa destinée, que l'étude de cet art est à mon avis une des plus étendues, des plus difficiles et des plus essentielles; une de celles qui devraient être placées le plus haut dans la société; elle est au contraire placée si bas, que personnes ne s'en occcupe. Dans cette vaste chaîne, la question des études de nos colléges n'étant qu'un anneau, je crois devoir faire accompagner cet examen de quelques considérations sur l'ensemble, soit des études, soit du système universitaire, soit de l'éducation en général; ces considérations me conduiront naturellement à la question, à l'ordre du jour, celle du monopole de l'université et de la liberté de l'enseignement, que j'examinerai en peu de mots.

Le gouvernement doit-il veiller sur l'instruction publique, ou doit-il s'abandonner entièrement à l'*industrie* particulière et au zèle des familles ? Cette question ne me paraît pas douteuse; car si l'on s'en rapportait uniquement aux soins des parens, leur défaut d'expérience dans l'enseignement, les expose-

rait trop souvent à être dupes du charlatanisme, et souvent aussi, leur indifférence ou leur faiblesse, compromettrait l'instruction de leurs enfans. Pour éviter ces deux graves inconvéniens, il faut une action forte, qui dirige l'instruction en général, qui donne en quelque sorte l'élan, qui soit le type ou le modèle, sans cependant porter atteinte à la liberté, que chaque père de famille doit avoir de faire élever ses enfants comme bon lui semble. Cette action ne peut venir que du gouvernement; mais jusqu'où doit s'étendre son influence? Cette question est précisément celle du monopole.

Il convient de diviser en deux degrés l'instruction qui précède celle des colléges.

L'instruction publique peut-être divisée en trois périodes; *l'instruction primaire*, c'est-à-dire celle des écoles élémentaires, *l'instruction classique* ou celle des colléges, et enfin *l'instruction spéciale*, c'est-à-dire celle que l'on reçoit dans les écoles spéciales. Cette haute instruction rentre naturellement dans les attributions du gouvernement; lui seul peut et doit la diriger. Le système organique de ces études est sans doute susceptible de beaucoup d'amélioration de détails; mais malgré cela je ne pense pas que nous ayons rien à envier sous ce rapport à l'étranger. Nos écoles de droit et de médecine, nos écoles militaires et de marine, toutes celles des services publics, et par

dessus tout, notre école polytechnique fait l'admiration et l'envie des autres nations. Nous devons ajouter à toutes ces *richesses savantes* tous les cours gratuits scientifiques et littéraires faits par nos premiers savans à la Sorbonne, au collége de France, au Jardin des Plantes, à l'Observatoire, et qui attirent les étudians de tous les âges et de tous les pays, sans avoir les inconvéniens de l'aglomération et de l'esprit de corps des universités allemandes. Je connais ces universités et je n'hésite pas à dire que, dans mon opinion, le système des hautes études en France est infiniment préférable, soit par leur étendue, soit par leur organisation, quoique, je le répète, il soit susceptible de nombreuses améliorations de détails; mais c'est un point sur lequel je n'insisterai pas, parce qu'il sort de mon sujet; je n'en ai dit deux mots que pour ramener ensuite plus aisément la question à son véritable objet. J'ajouterai seulement qu'ici le gouvernement se montre ce qu'il doit être, dispensateur de l'instruction et non spéculateur, que celle qu'il offre est une ressource précieuse que la jeunesse studieuse chercherait vainement ailleurs.

Si nous n'avons rien à envier aux étrangers à l'égard des hautes études, il n'en est pas de même pour les deux autres degrés, l'instruction primaire et l'instruction classique. Je ferai même observer que s'il y a peu de jeunes gens en état de profiter de ces hautes

études, que je puis appeler *études libres*, cela tient à ce que l'instruction classique ne les y prépare pas d'une manière convenable, et que les élèves sortent, la plupart du tems des colléges, sans avoir les connaissances même les plus usuelles. Ce point est fort important et je serai dans le cas d'y revenir.

L'instruction primaire est sans contredit celle qui influe le plus sur l'état moral d'un peuple, parce qu'elle s'adresse à tous les individus sans exception, depuis le plus pauvre jusqu'au plus riche; tous doivent passer par ce degré auquel les uns s'arrêtent et que les autres dépassent. Elle doit donc éveiller toute la sollicitude du gouvernement à l'égard de ceux qui ne peuvent l'acquérir; il doit la faire pénétrer dans les dernières classes de la société, en la donnant gratuitement aux pauvres, laissant à l'industrie particulière le soin de la donner à ceux qui peuvent la payer, tout en exigeant les garanties nécessaires de capacité, d'habileté et de moralité. Sans m'étendre sur l'organisation de ce premier degré qui sort également de mon sujet, je dirai seulement que l'instruction primaire est à l'instruction classique, ce que celle-ci est aux études spéciales; et qu'il y a une foule de jeunes gens qui ne peuvent profiter des études secondaires, parce que leur première instruction a été négligée, et qu'ils arrivent au collége sans posséder le plus souvent aucune des notions fondamen-

tales que l'on ne peut et que l'on ne doit pas y donner. Au nombre de ces études préparatoires, je place en première ligne celle de la langue maternelle. Tout le monde connaît l'ignorance de nos humanistes sur ce point, et les conséquences n'en sont pas seulement la privation d'une connaissance, mais un préjudice réel porté à toutes les autres branches d'instruction.

En effet, il n'est pas douteux que si les élèves connaissaient leur langue par principes, s'ils avaient une idée exacte de la grammaire, de la construction, du mécanisme du langage, ils étudieraient les langues anciennes avec infiniment plus de facilité. Ce n'est pas tout, s'ils étaient habitués à rédiger avec soin et correction, si leurs idées étaient assez développées pour saisir le défaut de précision d'une phrase, ils traduiraient avec plus de correction et en même tems plus de fruit; ils comprendraient mieux le sens des auteurs, et ne violeraient pas, comme ils le font à chaque instant, *sans s'en appercevoir*, les lois du plus simple bon sens. Ajoutez encore que l'habitude de rédiger avec précision et correction, influerait sur toutes les autres études, sur les mathématiques, sur l'histoire, sur toutes celles en un mot qui exigent des rédactions; que les professeurs corrigeraient avec bien plus de soins des devoirs qu'ils n'auraient à examiner que sous un seul point de vue, tandis qu'ils sont souvent dégoûtés par une incorrection vraiment

rebutante de style et de pensées, et souvent aussi par la difficulté de les déchiffrer.

Des notions élémentaires de géographie et d'histoire seraient également nécessaires pour profiter des études classiques, le fond des auteurs anciens reposant presque entièrement sur ces deux sciences, sans lesquelles les faits détachés que l'on y trouve ne présentent qu'un sens incomplet et décousu. On objectera peut-être que ces deux sciences font partie des études classiques; mais pour toute réponse je demande qu'on s'assure du fruit qu'en retirent les élèves.

Enfin les mathématiques que l'on réserve entièrement pour les dernières années, devraient commencer de fort bonne heure, et être suivies graduellement d'année en année pendant tout le cours des études. Les élèves arriveraient ainsi bien plus aisément aux études spéciales, que s'ils sont obligés, comme cela a lieu, de voir, en une couple d'années, un cours complet de mathématiques, ce qui devient impossible à un grand nombre.

L'instruction primaire devrait donc être une introduction nécessaire aux études secondaires ou classiques; l'étendue des connaissances qu'elle comporte devrait être déterminée avec précision, et les élèves ne devraient être admis aux cours secondaires qu'en justifiant de connaissances suffisantes; connaissances

que l'on doit laisser libre de puiser partout où l'on veut.

Voici à peu près ce que l'on devrait exiger :

1° Connaissance de la grammaire française, et analyse grammaticale parfaite.

2° Orthographe très correcte et très raisonnée.

3° L'arithmétique jusqu'aux proportions inclusivement.

4° Des notions élémentaires de géométrie pratique.

5° Notions générales d'histoire, et histoire sainte en particulier.

6° Géographie générale de toutes les parties du monde.

7° Notions générales de cosmographie.

8° Ecriture *courante* très lisible.

Il serait nécessaire d'avoir pour ce degré, comme pour le baccalauréat un manuel indiquant exactement la quantité de matières exigées dans chaque partie.

J'arrive maintenant aux études secondaires ou classiques.

Pour qu'un plan d'études soit bon, il doit réunir deux conditions, la bonté de la méthode et l'utilité la plus générale possible. C'est sous ce dernier point de vue que nous allons spécialement considérer les études de nos colléges. Si un système d'études ne

convient qu'à une certaine classe d'individus, il est nécessairement vicieux; or, personne ne conteste aujourd'hui qu'une foule de jeunes gens ne trouvent point dans nos colléges les ressources qui leur sont nécessaires d'après leur vocation future. Quant aux améliorations à y introduire, on peut les envisager d'abord sous le point de vue le plus rationel; mais comme les usages consacrés par les siècles ne peuvent se changer en un jour, et qu'on ne peut pas heurter trop brusquement les préjugés, la société royale d'Arras a sagement demandé les améliorations faciles à introduire, évitant par là de tomber dans un défaut malheureusement trop commun, celui des théories séduisantes mais impraticables. Cependant comme il faut partir d'une base fixe, je prendrai pour point de départ celui qui me semble le plus rationel, pour arriver successivement au plan le plus facile.

Les études sont de deux natures : les unes sont d'une utilité générale, sont nécessaires à toutes les classes, quelque soit la carrière que l'on doit embrasser; telles sont : la langue maternelle considérée sous le rapport grammatical et littéraire, les mathémathiques élémentaires et leurs applications usuelles, la géographie, l'histoire, les élémens d'astronomie, de physique, de mécanique et de chimie. Les autres sont particulières à la destination des individus;

telles sont les mathématiques spéciales, les langues mortes, etc.; voilà la grande division qui devrait exister dans les études. Les premières années devraient être exclusivement consacrées aux études générales, et les dernières aux études spéciales; de telle sorte que les jeunes gens qui n'auraient besoin que des premières ne perdraient pas leur tems à étudier les autres. Au lieu de cela on suit un système tout opposé. D'abord, l'étude de la langue française peut-être regardée comme nulle; celle de la géographie et de l'histoire comme très négligées; celle des mathématiques et des sciences naturelles est réservée pour les dernières classes auxquelles beaucoup d'individus n'atteignent pas; tandis que celle des langues mortes, qui ne sert qu'à un petit nombre, est commune à tous. Ajoutez que l'on consacre dix ans à ces langues, au bout desquels on ne sait à-peu-près que cela, tandis qu'on pourrait les savoir tout aussi bien en deux ou trois ans, en les commençant plus tard, si l'on en retranchait surtout les exercices qui, comme les vers et les discours latins, sont d'une inutilité absolue. Les mathématiques qui demandent au contraire une longue habitude, un développement gradué dans les idées, des exercices pratiques longtems soutenus, doivent être digérés en deux ou trois ans, ce qui est impossible à un grand nombre d'étudians; aussi combien en voit-on qui, dans les épreu-

ves du baccalauréat, ne peuvent répondre aux plus simples questions d'arithmétique. Si, au lieu de cela, cette étude était commencée de bonne heure, les élèves en verraient chaque année une petite partie, avec laquelle ils auraient tout le tems de se familiariser par de nombreux exercices pratiques; ils arriveraient ainsi à quinze ans, ayant vu sans efforts toutes leurs mathématiques élémentaires, et pourraient ensuite, s'il y a lieu, étudier avec infiniment plus de fruit et de facilité les mathématiques spéciales. Tel est le plan qui me paraît le plus propre à répondre aux besoins de la société.

Je le résume en peu de mots :

Les premières classes, c'est-à-dire la sixième, la septième et la huitième, et au-dessous, devraient être consacrées aux études primaires, faites en dehors des colléges et dont nous avons indiqué l'objet plus haut. Les élèves ne seraient admis au colléges qu'après un examen sévère sur ces premières études. Les classes de cinquième, quatrième, troisième et deuxième, seraient entièrement consacrées aux études générales; savoir : 1° La langue et la littérature françaises jusqu'à la rhétorique inclusivement, qui ferait un des objets de la dernière année; 2° les mathématiques élémentaires comprenant toute l'arithmétique et la géométrie, et leurs applications usuelles dans les arts; 3° la géographie ancienne et

la moderne ; 4° l'histoire complète, y compris, bien entendu, l'histoire de France ; 5° les élémens de physique, de chimie, de mécanique et d'astronomie ; 6° une ou deux langues vivantes pour ceux qui en auraient besoin ; cette étude ne rentrant pas précisément dans la classe de celles qui sont d'une nécessité absolue.

A cette époque, les élèves qui ne peuvent aller plus loin cessent leurs études ; mais ils savent quelque chose de positif et de réellement utile. Ceux qui doivent continuer se séparent pour étudier pendant les trois années suivantes, chacun ce qui a rapport à sa vocation ; les uns, les mathématiques spiciales et leurs applications aux sciences ; les autres, les langues mortes pour la médecine, le barreau et la carrière littéraire. Les uns et les autres suivraient en même tems des cours de haute littérature et de philosophie.

Voici seulement la réponse à la question :

Mais, comme nous l'avons dit, il ne suffit pas qu'un plan soit bon, il faut qu'il soit d'une facile exécution ; et, celui-ci, je l'avoue, présenterait, non pas des difficultés, car il me semble fort simple, mais trouverait sans doute de l'opposition dans les préjugés de ceux qui regardent encore le latin et le grec comme la base sur laquelle repose toute l'éducation,

et qui n'entrevoient pas la possibilité de faire cette étude en deux ou trois ans. Or, voici les modifications que l'on pourrait y apporter, et qui, joignant à l'avantage d'une exécution extrêmement facile, celui de satisfaire à-peu-près toutes les exigences et tous les besoins.

Je maintiens d'abord la première des positions, celle par laquelle les premières classes sont consacrées aux études primaires, et qui prescrit un examen sévère sur ces études avant d'être admis au collége. Je la regarde comme d'une extrême importance, et si l'on ne devait apporter qu'une seule modification au système actuel, je donnerais la préférence à celle-ci.

Les études classiques proprement dites, ne commenceraient, comme dans le premier projet, qu'à la cinquième ou si l'on veut à la sixième. Les élèves seraient pour ces études divisés en deux catégories; d'un côté ceux qui ont besoin des langues mortes, et de l'autre ceux auxquels elles sont inutiles; c'est cette distinction qui doit nous servir de base. A cet effet, je propose de diminuer un peu le tems donné aux langues mortes et de n'y consacrer qu'une classe par jour, celle du matin, par exemple, tems qui serait encore amplement suffisant, depuis la sixième jusqu'à la philosophie. La classe du soir serait employée à l'étude du français, des mathématiques,

de la géographie, etc., études dans lesquelles les élèves auraient déjà fait quelques pas dans les classes élémentaires.

Quant aux langues vivantes, elles exigent une étude suivie, et d'autant plus longue, qu'on est dans un pays étranger et qu'un des résultats les plus importans à atteindre consiste à écrire purement dans la langue, ce qui ne peut s'acquérir qu'avec un long exercice et un certain développement d'intelligence qui n'est pas donné dans un âge trop tendre. L'expérience m'a démontré qu'en les faisant marcher de front avec les langues mortes et toutes les autres études, il était difficile que les unes ou les autres n'en souffrissent pas, surtout par les moyens que l'on emploie pour les enseigner; mais si l'on considère que les élèves qui ne doivent pas apprendre les langues mortes sont ceux qui ont plus particulièrement besoin des langues vivantes, on ne verra pas d'inconvénient à mettre cette classe en même tems que celle du latin et du grec. Ainsi, dans les classes du soir, les élèves sont réunis pour les études générales, et dans celles du matin ils sont divisés; les uns aux langues anciennes et les autres aux langues modernes. Mais, comme il serait trop coûteux et même inutile de réunir dans un même collége la totalité des langues modernes dont on peut avoir besoin, on enseignerait à-peu-près dans tous celle qui est d'une utilité plus générale, l'anglais,

par exemple, et l'on y ajouterait, selon les localités, dans les uns l'allemand, dans d'autres l'italien, dans d'autres l'espagnol, etc. Paris, réunissant plusieurs colléges, chacun pourrait y avoir la spécialité sous ce rapport.

Nous avons dit plus haut que les connaissances primaires qui devraient être exigées étaient, 1° pour le français, les connaissances de la grammaire et de l'analyse grammaticale, ainsi qu'une orthographe très correcte et très raisonnée; ce serait un point dont on n'aurait pas à s'occuper au collége; 2° pour les mathématiques, l'arithmétique jusqu'aux proportions inclusivement, et des notions élémentaires de géométrie pratique, on reprendrait l'arithmétique depuis les proportions, et la géométrie depuis le commencement.

Quant aux autres sciences, on les reprendraient toutes depuis le commencement, mais on les étudierait d'une manière plus profonde, et l'on joindrait : à la géographie, des connaissances de statistique; à l'histoire, des considérations d'un ordre plus élevé; à la cosmographie, quelques applications de mathématiques.

Voici maintenant ce plan établi d'une manière régulière et pratique.

PLAN D'ÉTUDES.

CLASSE DE 6me.

LEÇONS DU MATIN.

ÉTUDES SPÉCIALES.

Commencement du latin et du grec pour les uns.

Commencement de l'anglais et de l'allemand pour les autres, ou d'autres langues, selon le collége. — Exercices de thèmes et de versions.

Ces leçons ont lieu tous les jours pour les langues anciennes, et tous les deux jours pour chacune des deux langues vivantes.

LEÇONS DU SOIR.

ÉTUDES GÉNÉRALES.

Langue française. — Syntaxe de chaque partie du discours. — Construction et emploi des mots. — Exercices de narration.
(Deux classes par semaine).

Mathématiques. — Arithmétique depuis les proportions. — Les deux premiers livres de la géométrie.
(Une classe par semaine.)

Géographie. — Revue rapide de la géographie générale du globe et de géographie particulière de chaque état. — Géographie ancienne.
(Une classe par semaine).

Histoire. — Histoire grecque et histoire romaine.
(Une classe par semaine.)

CLASSE DE 5me.

Suite de l'étude du latin et du grec. — Suite de l'anglais et de l'allemand. — Exercices de thèmes et de versions. — Compositions de lettres en anglais et en allemand.

Langue française. — Etudes des difficultés de la langue et des questions en litige. — Solution des questions grammaticales. — Exercices de composition.
(Deux classes par semaine.)

Mathématiques. — Le troisième et le quatrième livre de la géométrie.
(Une classe par semaine.)

Géographie. — Géographie particulière et très détaillée de la France.
(Une classe par semaine.)

Histoire. — Histoire spéciale de France.
(Une classe par semaine.)

CLASSE DE 4me.

Suite de l'étude du latin et du grec. — Suite de l'anglais et de l'allemand. — Etudes des poètes. — Traduction suivie d'un ouvrage français en anglais et en allemand.

Langue française. — Etude des synonymes. — Exercices de compositions. (Deux classes par semaine.)

Mathématiques. — Le cinquième livre de la géométrie. — Les logarithmes. (Une classe par semaine.)

Géographie. — Géographie ancienne et moderne comparées. (Une classe par semaine.)

Histoire. Histoire spéciale des principaux peuples modernes. (Une classe par semaine.)

CLASSE DE 3me.

Suite de l'étude du latin et du grec. —Suite de l'anglais et de l'allemand. — Suite de l'étude des poètes. — Exercices de narrations.

Langue française. — Etude des règles de la poésie. — Examens critiques d'ouvrages de littérature, sous le rapport de la correction du style.— Exercices de compositions. (Deux classes par semaine.)

Mathémathiques. — Le sixième livre de la géométrie. — Les quatre opérations algébriques. (Une classe par semaine.)

Géographie. — Géographie du moyen âge. (Une classe par semaine.)

Histoire. Histoire du moyen âge. (Une classe par semaine.)

CLASSE DE 2me.

Suite de l'étude du latin et du grec.— Suite de l'anglais et de l'allemand. — Explication des auteurs les plus difficiles dans ces deux langues.

Langue française. — Continuation de l'examen critique d'ouvrages de littérature en prose et en vers.—Exercices de compositions. (Une classe par semaine.)

Mathématiques. — Le septième et le huitième livres de la géométrie. — Equations du premier degré. (Deux classes par semaine.)

	Physique et Mécanique élémentaires. (Une classe par semaine.) *Histoire naturelle.* (Une classe par semaine.)

CLASSE DE RHÉTORIQUE.

Suite de l'étude du latin et du grec. — Rhétorique latine. — Suite de l'anglais et de l'allemand. — Littérature. — Composition de discours.	*Langue française.* — Rhétorique française. — Cours complet de littérature. — Composition de discours français. (Deux classes par semaine.) *Mathématiques.* — Elémens de trigonométrie. — Equations du deuxième degré. (Deux classes par semaine.) *Astronomie.* (Une classe par semaine.) *Chimie.* (Une classe par semaine.) NOTA. Ces deux derniers objets pourraient être enseignés seulement, l'un pendant le premier semestre, et l'autre pendant le deuxième.

1re ANNÉE DE PHILOSOPHIE.

Philosophie.	Mathématiques spéciales.

2me ANNÉE DE PHILOSOPHIE.

Cette seconde année devrait être une année complémentaire et purement facultative, dont les élèves pourraient profiter pour se fortifier sur leurs études littéraires et scientifiques.

Tel est le plan d'études que je propose, et qui me paraît devoir satisfaire aux besoins généraux. Il est sans doute susceptible de quelques modifications de détails; mais le fond et l'ensemble de l'organisation

me semblent ce qu'il y a de plus propre pour concilier toutes les exigences. Il est encore plusieurs autres points qui peuvent influer sur le succès des études et que je dois examiner.

Un grand nombre d'élèves se traîne d'année en année sur les bancs sans résultats; et cela tient d'abord à la sécheresse des études, dont la monotomie est rebutante; une plus grande variété dans les objets d'enseignement serait pour beaucoup un motif d'attrait et d'émulation, et, en second lieu, au vice des études primaires, comme nous l'avons démontré; mais cela tient encore à ce que l'obligation d'obtenir des résultats n'est pas assez rigoureuse, ou pour mieux dire cette obligation n'existe pas; car il ne faut pas se le dissimuler, les prix ne sont réellement un stimulant que pour les plus forts; la grande masse des élèves médiocres est plutôt découragée, aussi ceux qui n'en obtiennent pas en prennent aisément leur part, parce qu'il n'en résulte pour eux aucune conséquence fâcheuse. Il faudrait donc trouver le moyen de les mettre en quelque sorte tous dans la nécessité de réussir, et d'y intéresser leurs parens et leurs professeurs. Voici ce que je propose pour atteindre ce but.

Les élèves passant d'une classe dans une autre sans avoir, la plupart du tems, profité en rien de l'instruction donnée dans celle d'où ils sortent; ils devraient

tous être soumis à un examen à la fin de l'année classique. D'après cet examen, on rejetterait tous les ignorans et l'on n'admettrait à la classe suivante que ceux qui auraient les connaissances nécessaires. On délivrerait à ces derniers un certificat qui pourrait être regardé comme une récompense, avec lequel ils pourraient se présenter dans quelque collége que ce soit. A cet effet, il faudrait que la quantité de matières enseignée dans chaque classe fût parfaitement déterminée, et qu'on établit un manuel d'examen comme pour le baccalauréat. On conçoit que, par ce moyen bien simple, les élèves, les parens même, et les professeurs, sont intéressés à la réussite; ces *derniers surtout auraient un intérêt majeur à ne pas concentrer leur attention sur les dix plus forts qui peuvent obtenir des succès dans les concours*. J'appelle sur ce dernier point toute l'attention de l'autorité compétente.

Il est encore un second moyen non moins efficace que le premier. Le grade de bachelier est facultatif, si ce n'est pour quelques professeurs, je voudrais qu'il fût obligatoire, et que tout élève, à la fin de ses études, dût subir un examen à la suite duquel on lui conférerait le diplôme, s'il y a lieu. Le rejet serait nécessairement une honte qui exciterait beaucoup de jeunes gens au travail, et qui pourrait avoir des conséquences. Mais, comme d'après le plan ci-dessus,

les élèves peuvent suivre tel ou tel genre d'études, je voudrais que ce grade fût susceptible de trois degrés. Pour le premier, que j'appellerai *baccalauréat ès-lettres françaises*, l'examen porterait sur tous les objets d'enseignement vus jusqu'en rhétorique inclusivement, à l'exclusion des langues mortes et des langues vivantes; pour le second, qui serait le *baccalauréat ès-lettres anciennes*, le fond de l'examen serait le latin et le grec; le troisième, serait celui qui est connu sous le nom de *baccalauréat ès-sciences*. Ces trois grades devraient être *indépendant des uns des autres*, ce qui est une condition très importante; mais l'on pourrait accorder un titre particulier à celui qui les réunirait tous, celui, par exemple, de *bachelier-général*.

Afin de donner à ces divers titres plus d'importance, et afin de mettre les élèves et les parens dans le cas d'y tenir, quelque fût la destination des jeunes gens, je voudrais que nul ne pût être admis à une fonction publique quelconque sans avoir au moins l'un des trois. On conçoit alors quel intérêt chacun aurait à posséder un titre qui deviendrait un passeport indispensable pour parvenir aux emplois; non seulement, par ce moyen, le gouvernement forcerait un plus grand nombre de jeunes gens à faire des études sérieuses; mais n'attirerait à lui que les capacités.

Voyons maintenant comment ce plan peut se concilier avec la liberté de l'enseignement, et examinons en même tems ce qui constitue cette liberté, ainsi que le monopole, quel rôle les colléges doivent jouer dans l'instruction publique, et s'ils doivent avoir quelques priviléges.

En Angleterre, il n'y a point de colléges intermédiaires entre l'instruction primaire et les universités; l'instruction classique s'y puise entièrement dans les établissemens particuliers; pour être admis aux universités il suffit de faire preuve des connaissances requises sans qu'on s'inquiète où on les a puisées; et comme les Anglais ne sont pas plus sots que nous, on pourrait en conclure que, puisqu'ils se passent de colléges, nous pourrions à la rigueur aussi nous en passer; cependant, telle n'est point ma proposition, je les regarde comme éminemment utiles; en ce sens qu'ils seront de la part du gouvernement non une spéculation, mais un moyen de répandre à peu de frais une instruction d'un ordre élevé qu'il serait difficile de se procurer ailleurs. Les colléges doivent être un bienfait pour la population, libre toutefois aux familles d'en profiter ou non; car un bienfait imposé cesse d'être un bienfait, il devient une vraie tyrannie, et c'est le cas où nous nous trouvons par la législation universitaire. Cette législation exige que les jeunes gens justifient du grade de bachelier pour certaines

études spéciales, en cela le gouvernement n'a point tort; cette disposition forçer les élèves à un travail plus assidu; mais cette instruction dont il faut faire preuve, où faut-il la puiser? Dans les établissemens de l'université seulement; voilà où est le véritable monopole; monopole plus absurde que celui du tabac; car si le gouvernement dit aux priseurs et aux fumeurs, vous n'achéterez du tabac que dans mes fabriques, au moins est-on libre d'en prendre ou de n'en pas prendre, tandis qu'on ne peut se passer de latin et de grec, sans renoncer aux carrières les plus importantes.

Beaucoup de personnes n'ont pas sur ce monopole des idées bien nettes, on ne le comprend pas généralement assez bien, et on le voit le plus souvent où il n'est pas réellement; c'est pourquoi je crois devoir entrer à ce sujet dans quelques explications sur sa nature et sur son origine.

Lorsque Napoléon voulut faire des Français une nation de soldats, il sentit qu'il n'y parviendrait qu'en y préparant les hommes dès la jeunesse; de là l'organisation toute militaire des colléges; mais comme beaucoup de jeunes gens étaient élevés dans des établissemens particuliers que l'on ne pouvait astreindre au même régime et que l'on ne pouvait supprimer, on chercha à les rattacher aux colléges, en les obligeant à en suivre les cours dès l'âge de 10 ans, sans distinction de vocation future. Défense fut faite aux

établissemens particuliers de faire des classes dans leur intérieur, autres que les classes purement élémentaires ; et comme les langues mortes avaient fait de tous temps la base fondamentale, pour ne pas dire unique, des études classiques, ce fut cette branche que le gouvernement se réserva exclusivement, en imposant en même temps l'obligation de la posséder, puisque c'est le fond de l'épreuve du baccalauréat ès-lettres. Le baccalauréat ès-sciences repose, il est vrai, sur des connaissances purement scientifiques; mais comme on ne peut obtenir ce dernier grade sans posséder préalablement le premier, il en résulte qu'on se trouve dans la nécessité d'apprendre les langues mortes, quelque peu de dispositions qu'on ait pour ce genre d'études.

Le gouvernement se réservant l'enseignement des langues anciennes, l'a interdit à tout autre; il fut défendu aux instituteurs primaires d'en occuper leurs élèves, sous peine de perdre leur titre; il fut de plus défendu aux professeurs particuliers de réunir pour ce genre d'enseignement plus de deux élèves, *même des grandes personnes*, sous peine d'être poursuivis comme tenant un établissement clandestin. La conséquence de ce privilège accordé aux colléges fût naturellement de n'être admis au grade de bachelier qu'autant qu'on eût fait des études dans un établissement du gouvernement.

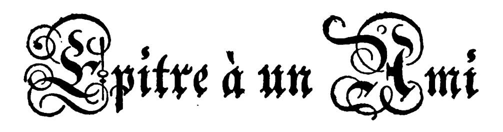
Ainsi, d'un côté obligation de posséder certaines connaissances, d'un autre côté obligation d'aller puiser ces connaissances dans les colléges, et interdiction à tout autre de les enseigner publiquement, voilà le monopole universitaire. C'est donc une erreur de voir la liberté de l'enseignement dans la faculté indéfinie de créer des établissemens particuliers avec ou sans garanties préalables; cette faculté d'en créer de nouveaux existait avant 1822, et certainement le monopole n'en subsistait pas moins. Ce serait donc une déception si le gouvernement prétendait établir cette liberté, en accordant une faculté qui n'aurait aucun but, si les établissemens particuliers étaient toujours restreints dans un cercle étroit pour les études; ce serait encore une déception, si en leur accordant la faculté de tout enseigner, le gouvernement exigeait que pour obtenir les grades, on eut pris l'instruction chez lui. Que le gouvernement exige des preuves d'un certain degré d'instruction pour être admis aux études spéciales, c'est je crois nécessaire; je voudrais même, comme je l'ai dit, qu'il en exigeât pour être admis à tous les emplois; mais qu'il suffise de faire preuve de la capacité requise, et qu'on soit libre de puiser la science partout où l'on veut, par la méthode que l'on veut, dans des études individuelles, sous un maître particulier, ou dans un établissement, à l'étranger aussi bien qu'en France; que les colléges soient pour

arriver à ce but, une ressource offerte par le gouvernement à ceux qui veulent en profiter, et que les instituteurs particuliers, après avoir fourni les garanties que réclame la société, soient libres de diriger comme bon leur semble l'éducation de leurs élèves; qu'ils puissent à leur gré étendre ou restreindre l'instruction chez eux, voilà ce qui constitue la véritable liberté de l'enseignement. J'observerai que si, sous ce point de vue, les colléges me paraissent nécessaires, il n'en est point de même si on les considère comme établissement à pensionnats; sous ce rapport leur utilité peut être aisément contestée; ils présentent même des inconvéniens graves; c'est pourquoi je voudrais qu'à l'instar des gymnases d'Allemagne, * ils ne reçussent que des externes, à l'exception de quelques-uns exclusivement réservés aux bourses que le gouvernement accorde aux enfans qu'il se charge d'élever à ses frais. Je crois que le gouvernement y gagnerait, car ses colléges à pensionnat, lui sont plus à charge qu'à profit. Deux questions se présentent ici qui se rattachent intimement à la question de la liberté de l'enseignement; savoir : si l'autorité doit exiger des garanties de la part de ceux qui dirigent des établissemens particuliers; ensuite, si le nombre de ces établissemens doit être limité ou non. Ces deux questions

* Il y a plusieurs colléges royaux sur ce pied, notamment ceux de Bourbon et de Charlemagne, à Paris.

sont très importantes, et l'intérêt de la société est à mon avis gravement intéressé à leur solution ; mais j'avoue que je ne les résoudrais peut-être pas dans le sens d'une liberté absolue, parce que je ne vois pas que ce soit là dessus que repose essentiellement l'abolition du monopole. Je les ai développées dans un mémoire spécial, que je ne reproduirai pas ici pour ne pas m'écarter de mon sujet; je dirai seulement que la société a le droit d'exiger des garanties de ceux qui se chargent de former la jeunesse. On ne doit pas plus confier l'éducation au premier individu qui prétendrait posséder les qualités de l'instituteur, qu'on ne confierait sa santé au premier qui se dirait médecin sans avoir fait ses preuves. Il faut non seulement des garanties de capacité; mais encore des garanties de moralité et d'aptitude à ces fonctions. Ce sont ces garanties que je concilie avec la liberté de l'enseignement sagement ordonnée, ainsi qu'avec celles que l'instituteur doit avoir contre les empiétemens et l'arbitraire du pouvoir.





CONTRE

L'AUTEUR D'UNE DIATRIBE,

OU L'ON CENSURAIT AMÈREMENT

LES BALS ET LES CONCERTS

D'UNE PETITE VILLE,

Par M. SAUVAGE, *Membre résidant*.

JE vous remets, Damis, l'innocent opuscule,
Où certain esprit de travers,
Sans ménagement, sans scrupule,
Presque sans talent et sans vers,
Cherche à jeter sur nos concerts
Une couche de ridicule.
Dois-je prendre le même ton,
répondre injure pour injure ;
Ou prouver, dans un gros facton,
Qu'on ne doit pas soi-même oublier la mesure,

Quand on accuse le *prochain*
De pécher contre la cadence;
Que nul édit du souverain,
Ne nous interdit la licence,
D'employer nos loisirs en tout bien, tout honneur;
Que.... mais le parti du silence,
Contre un si terrible joûteur,
Est, pour l'homme sensé, je pense,
Et le plus sage et le meilleur.
Laissons rimer en paix notre jeune critique
S'il est connu de vous; s'il est de vos amis;
Et dans son humeur satyrique,
S'il veut bien suivre encor un salutaire avis,
Fuyez, devriez-vous lui dire,
Le dangéreux penchant à censurer autrui.
Tel que vous blessez aujourd'hui
Demain peut, contre vous, rétorquer la satyre.
Ce n'est qu'au talent bien connu
Qu'on peut pardonner de médire,
Et, pour ne pas être mordu,
Il faut être plus haut que ceux que l'on déchire;
Or, à ce point vous n'êtes pas rendu,
Soit dit sans vous fâcher. Vous avez du mérite,
Mais Pégase est capricieux;
Il bronche quelquefois. Une chûte maudite
Punit l'auteur présomptueux.

Consultez mieux vos goûts, vos forces, votre verve,
Exercez vos talens sur un plus digne objet;
Quand on choisit mal son sujet,
On s'expose à rimer en dépit de Minerve.
Au contraire, les vers coulent facilement,
Quand c'est elle qui les inspire;
Mais renoncez à la satyre.
Le méchant n'a point de plaisirs:
Par son mauvais côté saisissant chaque chose,
Il ne voit que l'épine et méprise la rose,
Plus dignement occupez vos loisirs.
L'amour a-t-il sitôt pour vous perdu ses armes,
L'amitié ses douceurs, la nature ses charmes?
Quels nobles sujets pour vos vers!
Evitez surtout le travers
D'une fausse délicatesse:
Il prouve moins l'esprit que la fatuité.
Pour paraître savant, on fait le dégoûté;
On trouve à tout quelque chose qui blesse.
Il faut dans la société
Apporter un peu d'indulgence;
Chacun en a besoin par un petit côté,
Et votre Muse a fait, de cette vérité,
Peut-être trop souvent la triste expérience.
Si donc nous avons le malheur,
Par des sons discordans de blesser votre oreille:

Hé bien ! si vous êtes danseur,
Vos pas mal mesurés nous rendront la pareille.
A quoi bon nous fâcher et nous mettre en courroux?
Rions de nos mésantures;
Et que nos joyeuses censures
Naissent et meurent entre nous.
Mais, que dis-je? Ceci n'est déjà plus pour vous.
D'avoir fui nos concerts votre muse se flatte,
Votre oreille trop délicate,
Et sans doute exercée aux sons harmonieux,
A la sublime mélodie
De Paris et de l'Italie,
N'entend dans nos rustiques lieux
Que les sons discordans de la cacophonie.
Voilà le malheur du génie;
S'il ne jouit comme les Dieux,
Il bâille avec orgueil, fièrement il s'ennuie.
Mais pour nous, gens grossiers, nous avons la manie
De trouver toujours de saison
La plus légère jouissance :
Le plus mince plaisir est pour nous d'importance,
Plus heureux que les beaux esprits,
A la simple musette, à la danse brétonne,
Nous trouvons encor quelque prix.
D'ailleurs, nous savons bien qu'on n'est pas à Paris,
Quand on est aux sables d'Olonne.

Petits pays, petits danseurs,
Petit chant, petite musique,
Et souvent petits connaisseurs;
Mais d'exceller en rien nul de nous ne se pique,
Et c'est envain que la critique
Nous décoche ses traits amers;
En nous amusant bien, nous lui faisons la nique.
Rélégués dans un coin de ce vaste univers,
Entre des monts de sable et des rochers sauvages,
Que nous avons d'esprit et que nous sommes sages,
D'ègayer nos tristes hivers,
Par la danse, le chant, les jeux et les concerts;
Et combien de salons déserts
Voudraient jouir des mêmes avantages?
Pour vous, mon cher censeur, livrez-vous tout entier
Aux sublimes leçons de la mélancolie.
Tandis que nous tâchons de nous désennuyer,
Héraclite nouveau, pleurez notre folie:
Aimez les vieux châteaux, les spectres, la terreur,
Et partisan de la misantropie,
A frissonner mettez votre bonheur.
J'aime mieux, sous ma main brûlante,
Sentir de la beauté battre le jeune cœur,
Quand, de sa marche chancelante,
Dans une walse qui m'enchante,
Je deviens l'heureux protecteur.

Adieu, de nos plaisirs indiscret déserteur :
Craignez le sort du héron de la fable.
Peut-être que, dans vos vieux jours,
Par la privation devenu plus traitable,
Vous courrez dans les carrefours
Entendre le ballet des ours.

Ici finit ma longue kyrielle ;
Je craindrais d'abuser, Damis, de vos instans.
Six heures vont sonner ; ne perdons pas de tems,
Partons, le plaisir nous appelle.
L'heure s'enfuit et nous passons comme elle.
Plus le voyage est court, plus il faut l'embellir ;
Et quand, sur le chemin, naît une fleur nouvelle,
Empressons-nous de la cueillir.....





POÈTES FRANÇAISES

DU 19e SIÈCLE,

Par M. F. Degeorge, *Membre résidant.*

La poésie est aussi ancienne que le monde; tout ce que nous savons de son origine atteste qu'elle a précédé la prose, car ce n'est que huit cents ans après Orphée et quatre siècles après Homère que la prose parut la première fois dans ces petites compositions, appelées du nom de fables, dont Esope fut, dit-on, l'inventeur.

Née avec l'homme, la poésie a toujours été cosmopolite. On la rencontre chez toutes les nations. En Judée, elle chante l'histoire du peuple roi; elle fait le récit de ses grandeurs; le touchant tableau de sa misère au temps de l'esclavage, de ses merveilles au temps de la délivrance, et célèbre la vie héroïque de ses ancêtres et de ses rois. En Grèce, elle conduit les

citoyens aux combats; elle exerce un pouvoir souverain sur les cœurs, et gouverne à son gré toutes les passions. On la retrouve en Orient, et chez les peuples sauvages de l'Amérique. Partout les premiers poétes ont été les chantres de l'héroïsme, les percepteurs de la morale, les historiens du présent, du passé; même les prophètes de l'avenir. Oh! ne peut on pas se figurer la poésie, comme on représente la terre dont elle est la plus ravissante des filles : une belle nymphe dont l'univers entier constitue l'empire, qui, pour chevelure, a des forêts; pour mamelles, des montagnes; pour yeux, l'astre du jour et de la nuit; pour voix, les vents et les eaux; pour manteau, les mers avec toutes leurs perles; les cieux avec tous leurs éclatans flambeaux.

La poésie et la musique marchèrent long-tems inséparables. C'était aux accords de la lyre, que Tyrtée, Alcée, Simonide, chantaient leurs odes en menant les Grecs aux combats. C'est à l'alliance de Méhul et de Rouget de Lille, que nos valeureux pères durent cet enthousiasme republicain, qui contribua si puissamment aux triomphes de nos armées, et enflamma jusqu'aux nations vaincues, à qui la Marseillaise, apportait en courant une part de notre liberté.

Au tems de l'enfance de la poésie toutes les différentes espèces se trouvèrent confondues dans la même création. Peu à peu l'ordre sortit du chaos; les

genres s'établirent, se classèrent. Le partage s'en fit : les femmes adoptèrent les poésies légères; les hommes retinrent les chants graves, revendiquèrent pour eux seuls, la trompette de l'Epopée.

Douées d'une imagination souple et facile; d'une extrême délicatesse dans la manière de sentir, les femmes étaient appelées par la nature, à peindre les sentimens tendres, les peines du cœur, les plaisirs ou les angoisses de l'amour, de cet amour chaste et timide, qui, voilé par la pudeur, effrayé par la religion, retenu par la morale, perd sous la plume de l'homme, une partie de sa virginité. Partout les femmes ont excellé dans ces sortes de peinture; une sainte, une vierge espagnole, Ste.-Thérèse, a laissé un sonnet, qui fera éternellement l'admiration de ces ames tendres et impressionnables qu'embrasent à-la-fois l'amour, la chasteté et la vertu.

Le talent poétique des femmes n'est pas restreint aux peintures de l'amour ; loin de notre pensée un tel blasphème, loin de nous cette basse envie qui, par orgueil pour un sexe, fait refuser à l'autre le génie. Qui conteste l'intelligence encyclopédique à la femme ressemble au courtisan qui ne croit pas à l'indépendance du citoyen, au vil esclave qui sourie d'un air moqueur, au mot de liberté.

L'imagination de la femme n'est pas plus circonscrite que celle de l'homme ; la différence d'éducation

a pu seul apporter quelque différence dans l'étendue de sa capacité. Ainsi que nous, les femmes peuvent chanter les charmes de la vertu, les beautés du pays, les douceurs de l'amitié, les bienfaits du travail, les prodiges du génie. Mme la princesse de Salm, s'inspirant des idées nouvelles, a montré combien son jugement était élevé et sa raison solide. Mme Bourdic-Viot, châtiant dans son apologue du *Pinson*, un petit-maître qui l'importunait, a prouvé que l'arme de la satyre n'était pas plus étrangère que le carquois de l'amour à ses délicates mains. Dans leurs querelles littéraires, nous avons vu les femmes, généraux habiles, attaquer précisément le côté faible de leur adversaire, le poursuivre, le presser, et ne lui faire grâce que lorsqu'il était tombé, soumis et supplaint à leurs pieds. La lecture de leurs ouvrages, nous a révélé comment elles pouvaient faire briller à-la-fois dans leurs vers, l'esprit et la grâce, le savoir et le génie. Si le poète, idole des anglais, a trouvé un traducteur en France, c'est dans une femme; écoutez cette scène, chef-d'œuvre de Shakspeare, que Mme Tastu, en la revêtant de notre langage, a encore embellie.

JULIETTE.

Quoi sitôt! quoi déjà! déjà tu veux partir?
De l'approche du jour rien n'a pu t'avertir
C'était le rossignol, et non pas l'alouette,

Dont le chant a frappé ton oreille inquiète;
Crois-en, mon Roméo, ce grenadier en fleurs
Qui l'entend chaque nuit raconter ses douleurs;
C'était le rossignol . . .

ROMÉO.

Vois-tu ma bien aimée,
S'étendre à l'horison cette ligne enflammée?
. . . .
Il faut partir et vivre; ou rester et mourir.

JULIETTE.

Non ce n'est pas le jour! où donc veux-tu courir?
Le jour est encor loin. C'est quelque météore
Qui pour guider ta fuite a devancé l'aurore
Oh! ne pars point!

ROMÉO.

Eh bien! qu'on me surprenne ici,
Juliette le veut, et je le veux aussi.
Non, ce n'est pas le jour! La lune au front d'albâtre
Répand sur nos coteaux cette lueur grisâtre.
Non, ce n'est pas le jour; ce ramage joyeux
Qui dès long-tems résonne au plus haut point des cieux
Ce n'est pas l'alouette à la voix matinale,
L'erreur, si c'en est une, à moi seule est fatale.

Et qu'importe la mort? qu'en dis-tu mon amour?
Restons, restons encor : non, ce n'est pas le jour!

JULIETTE.

C'est le jour, c'est le jour! va-t-en, hâte ta fuite,
Tu ne saurais, hélas! t'éloigner assez vite,
Ces sons étourdissans, cette importune voix,
C'était bien l'alouette : oh! mieux vaudrait cent fois
Entendre du hibou le cri rauque et bizarre
Que ce héraut du jour dont le chant nous sépare.

Aucun genre de talens n'est hors de la portée des femmes; nous le proclamons hautement parce que c'est là le cri de notre conscience. Néamoins, s'il nous fallait choisir entre leurs diverses productions; s'il nous fallait ériger un culte d'admiration pour qu'elqu'une de leur œuvre particulière; ce serait lorsqu'une Desborde ou une Waldor nous parlent amour, que nous déifierions le féminin poète, que nous nous prosternerions à ses pieds.

La sensibilité, il faut le dire, est le domaine des femmes. La nature qui les fit belles, qui les fit pour aimer; qui mit presque toute leur raison dans leur cœur; la nature accorda presqu'à elles seules le don de peindre dans toute sa vérité, dans tout son abandon, dans tout son développement, les différens symptômes, les différens mouvemens, les différentes

phases de la passion qui constitue leur existence. Aussi, celui seulement qui pourra expliquer les charmes des regards, du sourire, de la démarche d'une amante adorée:

> Grace in all her steps, Heav'n in her eye,
> In every gesture dignity and love

celui-là seul pourra expliquer tout le charme des vers d'une femme vraiment inspirée par l'amour. Elle seule peut, sans blesser la pudeur, sans faire rougir l'innocence, rendre l'emportement de ces désirs voluptueux qui incendient tout un être. Ces désirs qu'elle représente, voilés par la honte, n'en deviennent que plus séduisans. Ces craintes, ces détours, ces réserves, ces tendres et naïves finesses, ce bonheur des amans, elle seule les sait exprimer. Ses aveux timides, incomplets, disent mieux ce qu'elle veut taire, ce qu'elle éprouve, qu'une confession entière. En n'avouant rien la femme dit tout, et l'amour est connu, et l'amour est compris, et l'ame de l'amante a révélé sans qu'elle y songeât, l'objet de toute sa tendresse.

Compagnes inséparables de la liberté, les muses qui l'appellent leur sœur, ne fleurissent et ne règnent que sous le patronnage de la puissante et immortelle Déesse. Aussi n'est-ce que depuis la grande révolution morale du christianisme, et surtout depuis la complète émancipation des femmes par la révolution fran-

çaise, que le sexe-aimant, admis dans l'intimité du sexe-fort, a pris un rang dans la littérature, et cessé d'être étranger aux affaires de la patrie.

Avec le christianisme, la force physique, le courage moral, la vigueur intellectuelle ne régnèrent plus exclusivement sur la terre : une vierge, une mère, une épouse, égales de l'homme aux yeux du dieu révélé par l'évangile, devinrent pour tous un objet de respect et d'adoration. Avec la révolution de 1789, les femmes n'eurent plus le sort de la fille sauvage, allaitant son premier né sous le chêne du désert, ou bien le destin de la jeune Athénienne, maîtresse de Périclès. Elevées pour partager les travaux et les plaisirs des hommes ; pour nourrir nos enfans dans l'amour de la patrie et de la liberté; on commença dès lors à comprendre qu'elles ne pouvaient être ni nos tyrans ni nos esclaves; nous opprimer ni être opprimées par nous; que pour les rendre heureuses et l'être, l'homme n'avait qu'un moyen : les laisser égales à lui. Aussi bientôt vit-on une ère plus glorieuse luire pour les femmes: dignes et secourables compagnes de notre vie, elles devinrent les institutrices de nos mœurs plus fières, et fondèrent avec nous sur des bases inébranlables, le culte de la vertu, du génie et de la liberté. C'est ainsi que la sublime Roland, la courageuse Sombreuil, l'héroïque Charlotte Corday, l'admirable Lavalette, l'intrépide Plater, ont donné des exemples

de courage, de patriotisme, de dévoûment, à un sexe qui retint trop long-tems les femmes dans un abrutissant vasselage. C'est ainsi que la tendre Babois, l'éloquente Staël, la poétique Tastu, vinrent démentir Rousseau, qui, exceptant la seule Sapho de son littéraire anathème, avait osé, dans son Héloïse, refuser aux femmes le feu sacré du génie.

Cette Sapho, la première, mais non pas comme Rousseau l'a prétendu, l'unique femme de génie que la terre ait conçue; cette Sapho, presque contemporaine d'Anacréon, et pourtant si différente de ce chantre du bonheur; cette Sapho, inspirée par l'amour, malheureuse par amour, victime de sa tendresse pour Phaon, a arraché du cœur d'une femme, de Mme Denne-Baron, déjà connue par la traduction de plusieurs églogues de Virgile, une ode superbe, où les regrets, les gémissemens, la colère, le désespoir d'une passion incurable sont rendus avec cette amertume que l'amour heureux, couronnés de roses, saturé de jouissances, et buvant comme Anacréon, un nectar délicieux, ne connut jamais; écoutons :

SAPHO.

Sur un roc escarpé Sapho dans son délire
Disait ainsi ses maux, aux accords de sa lyre :
« Cruel Phaon, tu méprises mes feux;
» Pour toi Sapho n'a plus de charmes;

» Perfide, mon amour t'est-il donc odieux?
» Ou bien prends-tu plaisir à voir couler mes larmes?
» Tout en proie aux feux de l'Amour,
» Ne connaissant que son ivresse,
» Pour toi j'abandonnai la cour
» Du Dieu qu'on adore au Permesse;
» Et semblable au lis éclatant
» Que flétrit le souffle brûlant
» De l'Aquilon, fils de l'Orage,
» Je languis à la fleur de l'âge.
» Où pouvais-tu trouver un cœur comme le mien?
» Tu fus mon seul amour et mon souverain bien!

» Viens près de moi sur cette rive;
» Pour te charmer ma voix plaintive
» Chantera les amours des Dieux;
» Ou bien, en parcourant la plaine,
» Je te dirai du fils d'Alcmène
» Tous les travaux audacieux.
» Accours, Phaon, je brûle, je t'adore;
» Ah! viens calmer le feu qui me dévore,
» Sois touché de ma douleur,
» Et que du moins ma constance
» Chasse à jamais de ton cœur
» La cruelle indifférence.
» Que je puisse exhaler ma vie entre tes bras!

» Si je vois de tes yeux s'échapper quelques larmes,
» Je trouverai dans la mort mille appas,
» Et l'horrible Atropos aura pour moi des charmes.

» Mais que dis-je! Grand Dieu! l'excès de mon tourment
» M'abaisse à supplier le plus indigne amant!
» Quoi! dans Mitylène
» J'aurais un vainqueur!
» Que plutôt la haine
» Habite en mon cœur;
» Que Phaon, sensible
» Aux feux de l'Amour,
» Me trouve inflexible,
» Et brûle à son tour!
» Trop indigne flamme,
» Qui sut me charmer,
» Fuis loin de mon ame
» Lasse enfin d'aimer.
» Douce indifférence,
» Viens, reprends tes droits,
» Comme en mon enfance,
» Tiens-moi sous tes lois.

» Insensée! insensée! ah! quelle est ma folie!
» J'oublie en ce moment que t'aimer est ma vie:
» Tous mes regrets sont vains, mes vœux sont superflus:

» Peut-être aux justes Dieux mon amour semble un crime!
» Ah! s'il n'est plus d'espoir, cruel fils de Vénus,
» Je dois finir mes jours, reçois donc ta victime! »

A peine elle acheva ces mots,
Que, dans son aveugle délire,
Elle s'élance avec sa lyre
Dans l'abîme grondant des flots.
Soudain on entendit une douce harmonie,
Le ciel sembla briller d'un jour plus radieux,
Tout célébrait Sapho, tout chantait son génie,
Et la mer et la terre, et l'enfer et les cieux.
Comme une de leurs sœurs, les filles de Mémoire
L'acceptent dans leur sein; d'un rayon de sa gloire
Apollon couronna son front majestueux:
Pour lui faire oublier un amour déplorable
Mercure lui fit boire à longs traits le Léthé,
Et le destin irrévocable
Lui donna l'immortalité.

Se laissant aller aux inspirations de leur ame et marchant sur les traces de Mme Deshoulières, Mmes de Beauharnais, de France, de Petigny et de Bourdic-Viot, veuve à sa seizième année, se rendirent célèbres au commencement de ce siècle.

Mmes Babois, Verdier et Vannos les surpassèrent, celle-ci par des élégies pleines de douceur et de charme; Mme Verdier, par la publication d'une idylle charmante sur la fontaine de Vaucluse; et la première des trois, que Ducis surnomma la *Sapho des Mères*, par deux volumes de poésies fugitives parmi lesquelles se trouvent ces six élégies sur la mort de sa fille, où, dit Chénier : « toutes les idées sont de tendres souvenirs et tous les vers sont des larmes. »

C'est dans celle de ces élégies intitulée : le *Désespoir*, que se révèle tout le cœur d'une mère. Elle est là au chevet du lit où s'éteint lentement sa fille. Elle pleure, et elle console; elle est tremblante et elle prie. Attentive aux dangers qui menacent son enfant, entendez-vous cette prière éloquente, et telle qu'en dicte seul le cœur d'une mère? Elle appelle Dieu à son secours; et quand Dieu a été sourd à ses supplications; quand le front pâle de sa fille est tombé froid sur son sein; égarée, éperdue, n'ayant plus de grâce à demander, n'ayant plus le Tout-Puissant à fléchir, elle accuse, elle apostrophe, elle menace le ciel, et dans son désespoir, elle laisse échapper ces vers, que toute femme aimante a senti vibrer dans sa poitrine, au premier moment où la mort est venue lui enlever son premier né.

. . . .

Malgré moi-même, hélas! de ma fille expirante
Je retrouve en tous lieux l'image déchirante;
Je sens encor ses maux, je la revois en pleurs,
Tour à tour résistant, succombant aux douleurs,
S'attacher à mon sein, et, d'une main débile,
Sur ce sein malheureux se chercher un asile!

. . . .

Ses yeux cherchent mes yeux, sa main cherche ma main
Elle m'appelle encore, et tombe sur mon sein....
Dieu puissant, Dieu cruel, tu combles ma misère!
C'en est fait, elle expire; et je ne suis plus mère!
Ma fille!... Non le sort n'a pas tranché tes jours;
Me séparer de toi n'est pas en ma puissance;
La preuve de ta vie est dans mon existence.
Oh! reste dans mes bras; pour combattre tes maux
J'inventerai des soins et des secours nouveaux;
Tout deviendra possible au transport qui m'inspire:
Ma fille, tu vivras, puisqu'enfin je respire.

A la différence de tant de gens qui pensent être poètes, sans avoir reçu *l'influence secrète*, Mme Babois est devenue poète sans y penser. On peut lire dans ses œuvres de quelle manière elle raconte, avec autant de modestie que de simplicité, comment elle fut avertie de son talent: la douleur,

Si pourtant la douleur doit s'exprimer si bien.

Mmes de Genlis, Perrier-Candeille, Azaïs et Joliveau, furent contemporaines de Mme Babois; mais aucune d'elles n'eut ni sa sensibilité exquise, ni son ame impressionnable, ni son cœur et d'amante, et d'épouse et de mère. Aucune d'elles n'a su deviner comme elle ce secret qui fait qu'on rencontre dans le monde tant d'amans et si peu d'amour; pas une n'a su définir aussi bien que Mme Babois, ce sentiment, et toutes les nuances qu'il prend selon le caractère et les individus, et trouver cette expression si heureuse et si vraie, que, « l'histoire des ames tendres est un roman pour toutes les autres. »

Mme de Genlis, célèbre par quelques bons romans; et plus célèbre encore par son ardeur républicaine au commencement de la révolution, et par sa haine contre les philosophes à la fin de sa carrière, est au-dessous du médiocre comme poète. Mme Perrier-Candeille n'a fait que quelques chansons, et Mme Azaïs est plus redevable de sa réputation littéraire aux vingt volumes qu'elle publia de compagnie avec son *compensatif* mari, sous le titre du *Nouvel ami des enfans*, qu'à ses vers, trop rarement inspirés par la muse de la poésie. Il n'est parmi ces quatre dames, que Mme Joliveau qui ait su, marchant sur les traces de Florian, attacher son nom à quelques fables qui ne périront pas, et dont la plus courte de toutes est une le-

çon à nos flatteurs des hauts dignitaires de province; la voici :

L'ENFANT SUR L'ÉPAULE.

Un bon papa faisait sauter son fils;
Il le prend sur l'épaule, et l'enfant se redresse :
« Que tous les hommes sont petits! »
Se disait-il avec ivresse.
Chacun autour de lui s'écriait : « Qu'il est grand! »

On traite l'homme en place ainsi que cet enfant.

Le véritable successeur de Mme Babois, et peut-être, plus qu'elle encore amante et poéte, c'est Mme Waldor. On peut dire d'elle, comme de la tendre mère dont nous avons raconté la douleur, dont nous avons peint les angoisses, on peut dire de Mme Waldor, que son talent est tout entier dans son cœur. Ecoutez, c'est lui, c'est le cœur du poète qui demande au ciel une amante pour un pauvre pêcheur.

LE PÊCHEUR.

. . . .

» J'ai vu fuir ma vingtième année,
» Et nul cœur n'a compris ce qu'a mon cœur d'amour,
» Et nulle vierge encore au soir de la journée
» Ne m'a donné la fleur fannée
» Qui toucha son sein tout un jour.

» Ma barque abandonne la rive
» Sans qu'une douce voix dise le mot Adieu,
» Sans qu'un regard craintif sur les flots la poursuive,
» Sans qu'une prière plaintive
» Tout bas la recommande à Dieu.

» Sur les flots a grondé l'orage ;
» Du haut du ciel en feu sur moi l'éclair a lui,
» Sans qu'une femme, en vain rappelant son courage,
» Ait dit, à genoux sur la plage :
» Sainte Viege, veillez sur lui.

. . . .

Les vers de Mme Waldor, comme ceux de Mme Desbordes-Valmore, dont nous parlerons bientôt, respirent le feu d'amour le plus pur, la passion la mieux sentie. Ils sont le commentaire de ce mot si donx : *Aimez!* Ils paraphrasent cette exclamation d'une vierge pécheresse, à qui il fut beaucoup pardonné parce qu'elle avait beaucoup aimé : « les malheureux! disait Ste.-Thérèse en parlant des damnés, ils ne peuvent plus aimer! » Le travail ne nuit pas à l'inspiration poétique de Mme Waldor, et sa muse qui gémit sans cesse ne fatigue jamais par sa monotomie. Ecoutons, dans la touchante élégie ayant pour titre : *Marie*, les gémissemens de cette

amante qui n'a que trop raison de craindre de n'être plus aimée.

O mon Dieu, c'est bien lui.... lui qui m'a tant aimée,
Lui qu'attendant toujours je n'espérais plus voir....
Mais il dort, et tout bas je crois qu'il m'a nommé;
A ses pieds doucement je vais aller m'asseoir.

. . . .

Oh! je veux aussi, moi, sourire à son sourire;
Je ne me souviens plus d'avoir versé des pleurs;
C'est un songe effacé... c'est un temps de délire,
Un orage qui courbe et ne rompt pas les fleurs.

Hier encor je pleurais en voyant la journée
S'avancer et finir.... finir sans qu'il fût là!
Hier encor je disais : Je suis abandonnée....
Je l'attendrai toujours.... toujours, et le voilà!

. . . .

Que je tremble aujourd'hui de n'être plus jolie,
Car une blanche rose est moins pâle que moi.

Oh! pourquoi, me livrant au trouble qui m'agite,
Désenchanter ainsi le plus beau de mes jours!
Le bonheur près de lui m'embellira si vite!
Il peut m'aimer encore, il peut m'aimer toujours.

. . . .

Attendons un instant; derrière lui cachée
Je le vois, je l'écoute : il dit des sons confus....

Et la pauvre Marie, attentive et tremblante,
Du feuillage écartant la masse vacillante,
Ecoutait.... Mais bientôt sa main cherche un soutien.
Un voile froid descend sur sa tête brûlante; —
Il avait dit un nom qui n'était pas le sien.

Nous n'avons lu nulle part la biographie de Mme Waldor, mais les vers que nous venons de citer, et plus encore l'élégie intitulée la *jeune Fiancée*, prouveraient que cette dame n'a pas été heureuse en amour; cette dernière pièce, la jeune Fiancée, est l'expression vrai du deuil du cœur; c'est une amante qui souffre et qui pardonne; qui prévoit sa dernière heure et qui semble aspirer au repos du tombeau.

Mme Waldor n'a pas la raison et l'élévation de pensée que l'on admire chez la princesse de Salm, et qu'on retrouve dans les poésies de Mmes Céleste Vien et Elisa Mercœur; celle-ci, au sortir de l'enfance, traductrice hardie de Byron; celle-là, helléniste distinguée mais sans pédanterie, élevant dans *un chant sacré*, dans le *poète*, dans le *courtisan*, ses accords élégiages jusqu'au son de l'épopée. Mais, si Mme Waldor, est au dessous de ces dames dans le genre sévère, elle leur est supérieur dans le genre tendre, mélan-

colique et gracieux. Chez elle aucune de ces nombreuses négligences de style, que l'on peut reprocher à la jeune muse de Nantes (Mlle Elisa Mercœur); aucune trace de cette prétention au savoir qui dépare les *épitres à Sophie*, et les discours d'ailleurs si excellens, *sur les divisions des gens de lettres*, et *sur l'esprit et l'aveuglement du siècle* (Mme le prince de Salm); nul vestige de cet enivrement de louanges qu'on remarque dans quelques-unes des nombreuses poésies de Mlle Delphine Gay; rien enfin de cette soif de gloire dont Mme Dufresnoy était tourmentée. Mme Waldor, chante l'amour sans s'enquérir s'il est un capitole où l'on couronne de tels chants. Ce n'est point elle, qui pensionnée, comme Mme la comtesse de Bawr, par un roi de France, eût consenti à mésailler sa muse en l'employant à une correspondance politico-littéraire avec un empereur de Russie. On ne rougit pas pour Mme Waldor, comme pour l'auteur de l'ode sur *la mort du général Foy*, en la voyant chantre de la liberté, suivre humblement les pas du despotisme et quêter une pension d'un tyran. Le véritable poète, c'est Mme Céleste Vien qui le dit :

Des faveurs de Plutus il n'est pas altéré;
Aux caprices du sort son cœur est préparé.
En vain les noirs soucis assiégent sa demeure :
Le seuil en est sacré jusqu'à sa dernière heure.

Qui pourrait lui ravir la noble liberté
Qui conduit le génie à l'immortalité?

. . . .

Le poète, heureux de sa verve féconde,
Sans orgueil foule aux pieds tous les trésors du monde.
La fortune au génie imposerait des fers?
En esclave il suivrait ses caprices divers?
Non : de l'indépendance il connaît trop les charmes;
L'orage peut gronder, son cœur est sans alarmes.
Il chante des héros les illustres combats,
Et ses hymnes de gloire enfantent des soldats.

. . . .

L'ame du grand poète est exempte de crainte.
Défenseur des vertus il proclame leurs droits;
Par lui, la vérité se fait entendre aux rois :
Il devient courtisan du faible qu'on opprime,
Et, pour la délivrer, s'attache à la victime.

Célébrée avec enthousiasme par les journaux, Mme Dufrénoy ne mérita pas tous les éloges qu'elle a obtenus. Elève du gracieux Parny, elle n'est trop souvent que la pâle imitatrice de ce grand poète. Les palmes académiques, en venant couronner son poème sur la mort de Bayard, sujet héroïque, qu'elle traita avec cette élévation de sentimens, cette force de pensée, et cette pureté de goût dont l'accord est devenu si rare aujourd'hui, encouragèrent un beau

talent, mais ne lui conférèrent pas ce génie créateur que lui avait refusé la nature. Mme Babois, dans la *Mort du Rossignol*, avait su agrandir le domaine de l'élégie, et ajouter aux deux genres dont a parlé Boileau, l'élégie philosophique que le critique avait ignorée. Mme Dufrénoy, chercha aussi à devenir originale, et revêtant de la robe poétique quelques pages de la correspondance de Mme Babois, elle essaya de marquer ces nuances délicates qui différencient l'amour chez les deux sexes : plus passionné chez l'homme, plus tendre chez la femme; plus apparent chez nous et plus profond chez elle. Ce but qui aurait ouvert un nouveau champ à l'élégie, elle n'en approcha que rarement et ne l'atteignit qu'une fois, dans la pièce intitulée : *la Douleur*. « On ne peint bien, a dit Châteaubriand, que son propre cœur, en l'attribuant à un autre, » et suivant le chantre d'Atala, « la meilleure partie du génie se compose de souvenirs. » Mme Dufrénoy, mariée à quinze ans à un riche procureur au Châtelet, beaucoup plus âgé qu'elle; veuve quand l'infortune l'avait atteinte, Mme Dufrénoy eut-elle beaucoup de pensées d'amour? pouvait-elle bien peindre les passions qu'elle ne ressentit pas? La vie de Mme Dufrénoy, fut une longue série d'infortunes; et dans cet état on peint mal l'amour, car on le montre dépouillé d'espérances et de sourires. Cette femme, qui, au commencement de sa

carrière, jeune, belle, riche, réunissant aux avantages de la fortune et de l'esprit, un caractère charmant, une instruction solide et variée, s'était vue aimée par tous, fêtée des littérateurs, des artistes et des savans, se trouva tout-à-coup dépouillée de sa fortune par la tourmente révolutionnaire ; puis ensuite au milieu de ses succès littéraires, dénoncée par la calomnie. Combien de fois, lorsque confinée avec son mari dans le greffe d'une petite ville d'Italie, et condamnée à remplacer ce vieillard aveugle, dans les travaux de son ingrat et modeste emploi, Mme Dufrénoy, se rappellant ses tems heureux, a-t-elle dû s'avouer la vérité de ces vers du grand poète, dont elle voyait à ses pieds le tombeau :

Nessum maggior dolore
Che ricordasi del tempo félice
Nella miséria.

En se présentant au public, comme l'élève de Mme Dufrénoy, Mme Tastu paya un délicat hommage à l'amitié. Qu'il y a loin pourtant entre les tendres, les pieux, les sublimes accens de celle-ci aux élégies de la première. Après les poésies de Delavigne et de Lamartine, il n'en est pas de plus belles, de plus parfaites que celles de Mme Tastu. On n'est jamais fatigué d'admirer la vigueur des pensées, l'élévation des idées, les sentimens patriotiques qui s'échappent du

sein de cette femme timide, de cette modeste mère de famille. Il faut sortir de France pour trouver une femme poète à comparer à Mme Tastu : c'est Mrs Felicia Hemans. L'une et l'autre savent célébrer l'amour et la gloire; l'une et l'autre ont des chants pour les vertus civiques et privées; l'une et l'autre réunissent dans leurs poésies les qualités des deux sexes : la force et le sentiment. Combien Mme Tastu est au-dessus de Ducis dans ses traductions de Schakespear! combien elle est au-dessus des autres femmes poètes dans ses propres créations! Nous voudrions qu'il nous fût possible de reproduire les principales pièces qui firent la réputation de Mme Tastu, qui, déjà poète à treize ans, se faisait admirer dans le Mercure, à dix-sept, et obtenait à sa vingtième année de l'académie de Toulouse, le lys d'argent, l'amaranthe d'or et le souci de vermeille de Clémence Isaure. Ne faisons qu'une citation. Ne choisissons pas la meilleure pièce; mais celle qui doit prouver que les femmes peuvent, elles aussi, être bien inspirées par l'amour de la liberté.

LE SERMENT DES TROIS SUISSES.

Ils étaient là tous trois! A travers les nuages,
La lune révélait sur leurs mâles visages
D'un héroïque espoir les présages vainqueurs :
Sous leurs habits grossiers battaient de nobles cœurs.

Un serment généreux sort de ces bouches pures,
Et l'écho menaçant, par l'écho répété,
Redit de monts en monts, avec de sourds murmures :
Liberté ! Liberté !

On l'entendra ce nom que la Suisse réclame,
Comme un céleste accord retentir d'ame en ame ;
Et déjà, descendu de ces sommets déserts,
Puissant, mystérieux, il plane dans les airs ;
A toute heure, en secret, du peuple qu'on opprime
Un pouvoir inconnu ranimant la fierté,
Dit au cœur assez fort pour ce fardeau sublime :
Liberté ! Liberté !

Orgueilleux Gouverneur, qu'elle terreur te presse ?
Pourquoi fermer sur toi la sombre forteresse ?
Ah ! de la liberté dénonçant les efforts,
Un traître l'aurait-il livrée à tes trésors ?
Non, mais à ton effroi tu sens qu'elle s'éveille ;
Tu lis partout son nom d'un œil épouvanté ;
Partout un Dieu vengeur répète à ton oreille :
Liberté ! Liberté !

Elle eût dormi long-temps sans cette voix cruelle
Qui tourna vers un fils la flèche paternelle !
Mais les yeux des tyrans d'un bandeau sont couverts ;
En croyant les river, ils ont brisé vos fers,

Enfans de l'Helvétie; achevez leur ouvrage :
Déjà livrant Gessler à l'abîme irrité,
La vengeance de Tell crie au sein de l'orage :
Liberté! Liberté!

Liberté, c'est ton jour, ce sol est ton empire;
Là, nulle ambition sous tes traits ne conspire :
D'un peuple pauvre et fier toi seule arme les mains;
Sur ces pics sourcilleux, vierges de pas humains,
L'aigle au vol indompté semble te rendre hommage,
Le bleu miroir des lacs réfléchir ta beauté,
Et le bruit des torrens dire à l'écho sauvage :
Liberté! Liberté!

Héritier de ces biens, toi qui les abandonnes,
Et soutiens à prix d'or les lointaines couronnes,
D'où vient qu'aux premiers sons d'un air mélodieux,
J'ai vu des pleurs furtifs s'échapper de tes yeux?
Sans doute en l'écoutant tu rêvais ta patrie,
Et des vallons natals l'agreste majesté;
Sans doute il murmurait à ton âme attendrie :
Liberté! Liberté!

A défaut d'autres citations, proclamons que presque toutes les pièces écrites par Mme Tastu sont sublimes; que *l'Echo de la Harpe*, *la Veille de Noël*, *le*

dernier Jour de l'Année, l'Enfant de Canaris, la Mort, la Poésie, l'Ange Gardien, les Oiseaux du Sacre, le Serment des trois Suisses, sont des chefs-d'œuvre de conception et de composition. Les sentimens y sont vrais et profonds; les images justes et vives. En les lisant, on s'aperçoit que Mme Tastu a éprouvé, au moins en imagination, tout ce qu'elle a peint. C'est de la véritable poésie; de la poésie qui convient au 19e siècle. Elle n'est point due à des souvenirs de l'antiquité; mais à des impressions du moment. Tout ce qu'elle exprime appartient au monde moral ou au monde réel, et non plus, comme la poésie des écrivains du siècle de Louis XIV, à une littérature de convention.

Si une femme pouvait disputer à Mme Tastu la palme de la poésie, ce serait Mme Desbordes-Valmore. Moins éloquente, moins bien inspirée par la muse de la liberté que sa rivale, elle est aussi passionnée, aussi tendre, aussi vraie qu'elle; et ses vers plus simples, empreints de naïveté et de candeur, excitent peut-être encore une plus douce sympathie. L'amour chez Mme Desbordes n'est pas un art comme chez Mme de Genlis, et peut-être aussi comme chez Mme Dufrénoy; c'est une inspiration sortie pleine de grâce et de virginité du cœur d'une femme et sensible et aimante; c'est presque le langage si touchant de la bible, quand Ruth dit à Noëmi : « Ne vous

opposez point à moi, en me forçant à vous quitter et à m'en aller : en quelque lieu où vous alliez, j'irai avec vous. Je mourrai où vous mourrez ; votre peuple sera mon peuple et votre Dieu sera mon Dieu. » Orpheline à l'âge de quatorze ans ; emmenée en Amérique par sa mère qui y mourut presqu'aussitôt; effrayée de son isolement sous un ciel étranger, et revenue en France où elle se trouva privée de toute espèce de ressources, que de fois la jeune Desbordes, belle et sensible, dût adresser au ciel la prière de la fille d'Israël, et invoquer l'époux que son imagination lui créait, dont son cœur de vierge, dont sa faiblesse de femme avaient besoin :

Je m'ignorais encor : je n'avais pas aimé.

La nécessité avait fait M[lle] Desbordes actrice ; et le théâtre de Rouen et l'Opéra-Comique de Paris furent témoins de ses succès : on dit que dans les rôles tendres, qu'elle jouait de préférence, l'actrice n'était pas toujours maîtresse de sa sensibilité, et que souvent sa voix s'éteignait dans les sanglots. Cette débilité touchante, mais funeste à l'art ; et surtout les dégoûts inséparables de la profession de comédienne, au milieu d'opinions sociales qui tour-à-tour encensent et flétrissent ceux qui l'exercent, devaient faire le désespoir d'une ame à exaltation nerveuse qui ne vivait pour ainsi-dire que dans les larmes. Elle n'y

pu résister; elle quitta la scène. Je n'ai pu, dit elle, dans une élégie charmante :

Je n'ai pu supporter ce bizarre mélange,
De triomphe et d'obscurité,
Où l'orgueil insultant nous punit et se venge
D'un éclair de célébrité.

C'est après avoir quitté le théâtre que Mlle Desbordes, devenue Mme Valmore par son mariage avec l'acteur tragique de ce nom, se livra à son talent pour la poésie, ayant des envieux, mais pas d'ennemis; car comme l'a dit un de ses amis : à la différence de Mme Dufrénoy, qui conservait rancune à ceux qui l'avaient fait souffrir, Mme Desbordes-Valmore les aimait encore et leur pardonnait leurs offenses. Ceux qui ont vécu dans l'intimité de Mme Desbordes, la peignent comme la meilleure des femmes; répondant aux traits méchants de ses rivales : « malgré les chagrins qu'elles me font je ne puis les haïr, » et professant ainsi avec nous cette maxime : qu'un homme véritablement humain peut n'être pas l'ami d'un autre homme, mais qu'il n'est jamais son ennemi. Dans la conversation comme dans ses écrits, Mme Desbordes s'abandonne sans calcul, à tout l'épanchement de son ame; ses discours paraissent beaux lors même qu'ils sont médiocres, et sublimes

lorsqu'ils sont beaux. C'est elle, qui, après avoir été si long-temps malheureuse, rencontrant une ame faite pour comprendre la sienne, a pu s'écrier avec Byron :

I love, and shall be beloved; oh life!
At last I feel thee

Il y a dans les nombreux écrits de Mme Desbordes-Valmore : élégies, fables, idylles, romances, un mol abandon, un naïf laisser-aller, qui ressemble à ce baiser qu'une jeune et timide beauté, pour la première fois, laisse prendre. Soit excès de souffrance ou excès de franchise, ses peines de vierge, de femme, d'artiste, sont révélées avec une naïveté dont la fausse pudeur d'une Maintenon pourrait faire semblant de s'effaroucher, mais qui, aveux d'un cœur chaste, secrets d'un oreiller virginal, nous représentent Mme Desbordes, comme la jeune fille chrétienne au sortir de la confession, pouvant lever son voile sans rougir.

La lyre de notre poète s'accorde à tous les sons, chante tous les plaisirs, gémit pour toutes les infortunes. Elle sait célèbrer le bonheur des champs; dire les peines du proscrit; raconter les tourmens de l'amour. Elle mêle la pensée de la mort à ses accens; proclame la grandeur de Dieu, et donne d'instructives leçons à l'enfance. Le conte intitulé : l'*Ecolier*,

que nous allons analyser, est ce que je connais de plus gentil, de plus vrai, de plus gracieux.[6]

L'ÉCOLIER.

Un tout petit enfant s'en allait à l'école.
On avait dit : Allez !.... il tâchait d'obéir ;
Mais son livre était lourd ! il ne pouvait courir.
Il pleure, et suit de loin une abeille qui vole.

« Abeille, lui dit-il, voulez-vous me parler?
Moi, je vais à l'école : il faut apprendre à lire.
Mais le maître est tout noir, et je n'ose pas rire !
Voulez-vous rire, abeille? et m'apprendre à voler? »

La réponse de l'abeille, c'est qu'elle n'a pas le tems. Il faut faire du miel tandis que les jours sont beaux et qu'il y a des roses.

Passe une hirondelle. L'enfant lui dit bonjour, et lui propose de jouer. La voyageuse lui répond comme l'abeille : Elle voudrait bien, mais elle a son nid à refaire ; ses sœurs à prévenir du retour du printemps. Elle s'envole.

L'enfant voit un dogue, et pleurant à moitié, il lui dit :

Bon dogue, voulez-vous que je m'approche un peu?
. . . . Je n'aime pas mon livre ;
Voyez ! ma main est rouge, il en est cause. Au jeu,

Rien ne fatigue, on rit; et moi je voudrais vivre
Sans aller à l'école où l'on tremble toujours.
Je m'en plains tous les soirs, et j'y vais tous les jours,
J'en suis très mécontent. Je n'aime aucune affaire.
Le sort des chiens me plaît, car ils n'ont rien à faire.

Mais le dogue, en retenant sa grosse voix, lui montre dans les champs le laboureur et le bœuf qui travaillent; lui explique comment il faut que les chiens veillent la nuit, éveillent les gens au matin, gardent la ferme pendant le jour. Il conclut par l'éloge du travail.

« Par le travail tout plait, tout s'unit, tout s'arrange.
Allez donc à l'école, allez, mon petit ange!
Les chiens ne lisent pas, mais la chaîne est pour eux.
L'ignorance toujours mène à la servitude.
L'homme est fin, l'homme est sage; il nous défend l'étude.
Enfant, vous serez homme et vous serez heureux.
Les chiens vous serviront. » — L'enfant l'écouta dire
Et même il le baisa.

Ce dernier trait est charmant et digne de Lafontaine. Il prépare le dénoûment exprimé par ces deux vers :

A l'école, un peu tard, il arrive gaîment
Et dans le mois des fruits il lisait couramment.

Il reste encore pour compléter ce tableau des femmes poètes françaises du 19e siècle, à citer les noms de Mme la comtesse de Beaufort d'Haultpoul, auteur de plusieurs romans, d'un grand nombre de compilations à l'usage de la jeunesse et de quelques poésies légères qui ne manquent ni de grace ni de facilité; — de Mme la baronne d'Ordre, connue par des romances assez jolies; — de Mme Sophie Gail, la première femme de notre France qui se soit fait un nom dans l'art de la composition musicale; dont les chansons, telles que l'*Ingénue* et l'*Absence*, réclameraient sans doute une robe un peu plus pudique, mais dont les romances sont des modèles de délicatesse et de pureté; — de Mlle Minettte, dont les vers portent le cachet de l'originalité; — de Mme la duchesse d'Abrantès, dont nous avons lu quelques couplets empreints de douceur, de mélancolie et de grâce. Mme Sophie Maillard de Chambure est encore un poète qu'il serait injuste d'oublier. Si dans la chanson *t'en souviens-tu?* on aperçoit trop la beauté qui noue mal sa ceinture afin de mettre mieux à nu tous les secrets de son cœur d'amante, dans l'*Ecuyer du duc d'Enghien*, elle montre une sensibilité vraie et pure; et les regrets que lui arrache une grande infortune, sont bien ceux du poète qu'inspire la muse plaintive de l'élégie.

Mme Sophie Maillard de Chambure avait chanté un

prince lâchement assassiné ; Mme la comtesse Victorine de Beaunay voulut célébrer la venue d'un enfant-roi, que le trône attendait et que l'exil a reçu; mais ses vers, adressés au duc de Bordeaux, aux jours de sa puissance, sont faibles, comme tout ce que la louange de commande inspire. Une simple couturière, Mlle Zoé Michaud, a également essayé dans deux odes, de célébrer une fille et une mère de roi, et comme Mme de Beaunay, elle a été médiocre et ampoulée. Mme Ceré-Barbé n'a pas été plus heureuse en publiant, sous les auspices de Louis XVIII, un volume de *poésies religieuses*; ses chants attristent plutôt qu'ils ne consolent l'ame : ce n'est pas là l'évangile comme le Christ nous l'a révélé. Il y a des pièces charmantes dans le recueil de poésies de Mme Evelines-Désorméry, et de hautes pensées dans l'*Hirondelle Athénienne* de Mlle d'Hervilly; mais ce sont là des poètes encore peu exercés, qui ont besoin d'étude; qui écrivent trop sans préparation; chez lesquels mille pensées de détail viennent à travers la pensée principale, la brisent incessamment et apportent du vague dans l'idée mère de leurs compositions. Il faut le dire, pareilles à ces épouses, au surlendemain d'un heureux hyménée, qui, paresseuses et négligées laissent traîner leurs pas, et abandonnent au vent leur chevelure, beaucoup de nos jeunes muses nuisent aux charmes de leurs vers par cette mollesse aban-

donnée qui cache, il est vrai encore, une indicible grace, mais qui ne vaut pourtant pas la beauté. Ce défaut, nonchalance de l'esprit, qu'on peut reprocher à Mlle Dhervilly, ne se rencontre ni dans les poésies de Mme Davot, ni dans celles de Mme Aline M.... La première, fondateur du *Petit Courrier des Dames*, auteur de plusieurs romances, et d'une élégie intitulée : *la Jeune Fille mourante*, morceau touchant exprimé avec cette vérité que ne peut avoir la fiction, et qui fait penser que le poète a aussi connu le dégoût de la vie. La seconde, muse tendre et modeste, parle dans ses élégies, comme un sage, quand c'est en amante passionnée qu'elle chérit ; écoutez-là nous conseiller de fuir tout ce qui peut nous donner des pensées d'amour :

Il n'est pas bon, quand on porte un cœur tendre,
Quand tous les feux qu'on respire à vingt ans
Dans un œil noir se font assez comprendre,
Il n'est pas bon de demeurer aux champs.
Là tout jouit, tout aime, tout soupire :
C'est pour l'amour que chantent ces oiseaux,
C'est de l'amour que souffle ce zéphyre,
Et c'est l'amour qui créa ces berceaux !
. . . .

Nous l'avons vu : la femme peut disputer à l'homme la palme de la poésie ; illustre dans les lettres, il se-

rait facile de prouver qu'elle peut l'être encore dans les sciences. Suivant nous, rien n'est au-dessus de l'intelligence des femmes. Si nous voulions feuilleter l'histoire, nous verrions leur influence se montrer partout, et devenir salutaire ou nuisible, selon leurs vertus ou leurs vices, leur instruction où l'abrutissement dans lequel l'homme les a trop souvent, et à dessein, retenues. Le tems est venu de rompre le dernier anneau qui les retient encore attachées à la servitude. Vite donc, plus de loi salique ni en politique, ni dans les sciences, ni dans les arts, ni en morale. Dieu a fait les femmes nos égales; Rousseau a dit plus et a dit avec vérité : que les hommes seront toujours ce qu'il plaira aux femmes; si vous voulez donc que les hommes deviennent grands et vertueux, apprenez aux femmes ce que c'est que grandeur d'ame et vertu.





DES SUJETS DE PRIX,

POUR ÊTRE DÉCERNÉS EN 1832.

LA Société royale d'Arras propose pour prix à décerner en 1832, les sujets suivans :

1er SUJET. — UTILITÉ PUBLIQUE.

Avantages et inconvénients des plantations des routes.

On a long-tems pensé que tout était utilisé dans les plantations des routes : reproduction d'un combustible qui devient de plus en plus rare, du bois pour le charronnage et autres usages journaliers, conservation des accôtemens et des digues des routes, abri pour les voyageurs contre les ardeurs du soleil, indication dans les tems de neige, etc., etc. Maintenant

un grand nombre de voix s'élèvent pour proscrire ces plantations, prétendent qu'elles sont la principale ou du moins l'une des principales causes de la dégradation des routes, par l'humidité qu'elles y entretiennent en les privant de l'action de l'air et du soleil; or, comme la viabilité est la première condition des routes; s'il était prouvé que les plantations la détruissent, pas de doute qu'elles ne dussent être proscrites. On demande que, balance faite des avantages et des inconvéniens, on établisse si elles sont plus utiles que nuisibles.

Prix : Une médaille d'or de la valeur de 200 fr.

2me SUJET. — ÉCONOMIE RURALE.

Une instruction élémentaire ou un manuel sur les avantages de la culture et des transports ruraux pour les bœufs.

Les préjugés et la routine l'emportent; la culture et les transports ruraux sont exécutés par les chevaux dans ce pays; l'ouvrage se fait plus vite par les chevaux; voilà le seul motif que l'on allègue avec l'usage et l'habitude pour leur donner la préférence; le prix de ces animaux coûte un capital onéreux pour le cultivateur, capital entièrement perdu après quelques années; le prix des bœufs est retrouvé avec bénéfice quand ils ont cessé de rendre des services. La nourri-

ture des premiers est très coûteuse, celle des seconds l'est beaucoup moins; les uns sont exposés à beaucoup plus de maladies que les autres, etc., etc., etc.

On demande que les avantages de la culture et des transports ruraux par les bœufs soient présentés avec simplicité, clarté et précision, de manière que le mémoire qui aurait le prix puisse former une instruction que la Société ferait imprimer et distribuer aux cultivateurs.

Prix : Une médaille d'or de la valeur de 100 fr.

3me SUJET. — LITTÉRATURE.

Quelles sont les causes de la décadence de l'art dramatique en France?

Prix : Une médaille d'or de la valeur de 200 fr.

4me SUJET. — POÉSIE.

Un épisode (de 200 vers au moins), de la guerre de l'indépendance de l'Amérique septentrionale, au choix de l'auteur.

Prix : Une médaille d'or de 200 fr.

5me SUJET. — BEAUX-ARTS.

Une Composition lithographiée, dont la dimension sera d'au moins huit pouces de longueur sur une hauteur proportionnée:



Le sujet, tiré de la bataille d'Azincourt, sera celui où le duc d'Alençon, suivi de 18 cavaliers, perce à travers les archers et les gendarmes anglais jusqu'à leur roi, près duquel, d'un premier coup de cimeterre, tue le duc de Glocester, et du second fend la couronne du monarque qui s'était jeté au-devant de son frère, tombé près de lui.

L'auteur restera propriétaire de sa planche, dont il pourra tirer tel parti qu'il jugera convenable, après avoir adressé à la Société 34 épreuves sur papier ordinaire et une sur papier de Chine.

Prix : Une médaille d'or de la valeur de 200 fr.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés au concours pour 1832, devront être adressés, francs de port, à M. le secrétaire perpétuel, et être parvenus avant le 1er octobre 1832, terme de rigeur.

Les concurrens ne se feront connaître ni directement, ni indirectement : ils joindront à leur ouvrage un billet cacheté qui contiendra leurs nom, prénoms, qualité et domicile, et indiquera extérieurement l'épigraphe mise en tête de l'ouvrage envoyé au concours, afin d'éviter toute erreur.

Aux termes du réglement de la Société royale, on ne fera l'ouverture que des billets applicables aux ou-

vrages couronnés ou mentionnés honorablement, et elle aura lieu en séance publique; les autres billets seront brûlés sans être ouverts.

La Société ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Les membres résidans et honoraires sont seuls exclus du concours.

Le Président,
PHILIS.

Le Secrétaire perpétuel,
T. CORNILLE.



NOMS DES AUTEURS

DONT LES OUVRAGES ONT ÉTÉ COURONNÉS OU MENTIONNÉS HONORABLEMENT AU CONCOURS DE 1831.

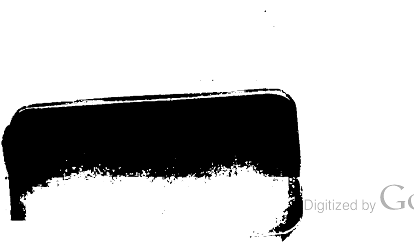
POÉSIE. . . . . *Prix.*	La Liberté ranimant les cendres de Guillaume Tell, sur les monts Helvétiens, par M. Raphaël GABA, de Paris.
ENSEIGNEMENT. . *Prix.*	Modifications dont il est susceptible, par M. RIVAIL, chef d'institution à Paris.
BANQUE DE PRÊT. *Mention honorable.*	M. LEGAT, avocat, à la Cour royale de Paris.

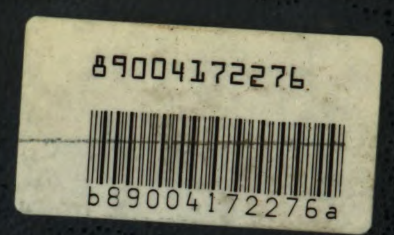
Table.

ERRATA.

Page 14, ligne 18, au lieu de *compartent*, lisez : *comportent*.
Page 18, ligne 24, au lieu *de*, lisez : *que*.
Page 32, avant-dernière ligne, au lieu *d'une épître au peuple de St.-Thomas*, lisez : *d'une épître au peuple de Thomas*.
Page 44, ligne 9, au lieu de *les hommages aux crimes*, lisez : *les hommes au crime*.
Même page, à l'avant-dernière ligne, au lieu de *sur la manière d'être*, lisez : *sur sa manière d'être*.
Page 69, ligne 29, au lieu de *s'abandonner*, lisez : *l'abandonner*.
Page 71, 1re ligne, au lieu de *fait l'admiration*, lisez : *font l'admiration*.
Page 79, la 19e ligne est à supprimer.
Page 80, ligne 3, au lieu de *joignant*, lisez : *joignent*.
Même page, ligne 7, au lieu *des positions*, lisez : *disposition*.
Page 82, ligne 4, au lieu *la spécialité*, lisez : *sa spécialité*.
Page 86, ligne 19, au lieu de *leur part*, lisez : *leur parti*.
Même page, ligne 25, au lieu de *passant*, lisez : *passent*.
Page 88, ligne 11, au lieu *des uns des autres*, lisez : *les uns des autres*.
Page 90, ligne 2, au lieu de *forcer*, lisez : *force*.
Page 102, ligne 5, au lieu de *percepteurs*, lisez : *précepteurs*.
Page 104, ligne 15, au lieu de *supplaint*, lisez : *suppliant*.
Page 123, ligne 15, au lieu de *nessum*, lisez : *nessun*.
Même page, ligne suivante, au lieu de *ricordasi*, lisez : *ricordarsi*.

Arras. — G. Souquet, imprimeur du Propagateur.




89004172276
b89004172276a